

Les inégalités dans le long terme

Thomas Piketty

Directeur d'études à l'EHESS et Chercheur au CEPREMAP

Introduction

Comment les inégalités de revenus, de salaires et de patrimoines ont-elles évoluées sur longue période, et ces évolutions permettent-elles d'apporter un éclairage nouveau sur certains enjeux économiques et politiques du temps présent ? Telles sont les questions auxquelles ce rapport tente de répondre⁽¹⁾.

La principale leçon qui se dégage de cette analyse historique concerne sans doute l'impôt progressif sur le revenu. L'impôt progressif a un double impact sur les inégalités. L'impact le mieux connu est de nature statique : du fait même de la progressivité, l'impôt progressif permet de resserrer l'éventail des revenus, si bien que l'inégalité présente des revenus après impôt est plus réduite que l'inégalité présente des revenus avant impôt. Mais, outre cet impact statique, l'impôt progressif a également un impact dynamique sur les inégalités : l'impôt progressif limite les capacités d'accumulation du capital des personnes les plus fortunées, et il réduit ainsi la concentration future des patrimoines, et par là même la concentration future

(1) Ce rapport s'appuie notamment sur les résultats publiés dans un livre consacré à l'histoire des inégalités en France au XX^e siècle (Piketty, 2001). Par comparaison au rapport Atkinson, Glaude et Olier, qui porte pour l'essentiel sur les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, la particularité de notre rapport est que nous intéressons aux évolutions observées sur l'ensemble du XX^e siècle. Cette perspective plus longue a pour contrepartie que nous ne pouvons traiter que d'un nombre plus réduit de questions.

des revenus du capital, et donc l'inégalité future des revenus avant impôt. Cet effet sur les inégalités patrimoniales futures peut en outre avoir des conséquences positives pour le dynamisme social et la croissance économique : en limitant la concentration du capital et du pouvoir économique, l'impôt progressif peut favoriser l'émergence de nouvelles générations d'entrepreneurs et permettre un renouvellement plus rapide des élites économiques⁽²⁾.

L'existence de cet impact dynamique de l'impôt progressif sur les inégalités n'est pas une découverte : c'est ainsi, par exemple, que Roosevelt justifiait dans les années trente le fort relèvement de la progressivité qu'il venait de mettre en place aux États-Unis⁽³⁾. Mais le recul historique permet de mieux en mesurer l'ampleur. Tout laisse en effet à penser que cet impact dynamique de l'impôt progressif a joué un rôle fondamental au XX^e siècle, notamment en France : selon toute vraisemblance, c'est l'impôt progressif qui a permis, au moins pour une large part, d'éviter que la concentration des fortunes, fortement ébranlée par les chocs des années 1914-1945, ne retrouve après 1945 les niveaux astronomiques et économiquement stériles observés à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce mécanisme est d'autant plus important que cette réduction de l'inégalité des patrimoines et des revenus qui en sont issus explique l'essentiel de la compression des inégalités de revenus qui a eu lieu en France au XX^e siècle. En particulier, contrairement à une idée reçue, les inégalités salariales sont restées extrêmement stables sur longue période en France au cours du siècle passé : le pouvoir d'achat des salaires a été multiplié par cinq, mais la hiérarchie des rémunérations n'a pratiquement pas changé.

De notre point de vue, ces conclusions impliquent que les débats actuels concernant la baisse de l'impôt progressif sur le revenu, et en particulier la réduction des taux marginaux supérieurs, qui figurent pourtant parmi les plus bas appliqués en France depuis les années vingt, devraient prendre en compte le fait que de telles décisions auraient des conséquences à long terme sur les inégalités. Si la France décidait de mettre à mal sa fiscalité progressive avec la même vigueur que cela a été fait aux États-Unis, il serait fort étonnant que l'on n'observe pas dans les décennies à venir un

(2) L'impôt progressif sur les successions et l'impôt progressif sur la fortune contribuent également à limiter la concentration future des patrimoines. Nous reviendrons plus loin sur la complémentarité entre l'impôt progressif sur le revenu et les autres impôts progressifs du point de vue des effets sur les inégalités patrimoniales futures.

(3) Selon les termes même employés par Roosevelt, l'accumulation du capital conduit en l'absence d'impôt progressif à une « great and undesirable concentration of control in relatively few individuals », et l'objectif de la forte progressivité fiscale instituée par son gouvernement était « not to destroy wealth, but to create a broader range of opportunity, to restrain the growth of unwholesome and sterile accumulations » (citations reproduites par Brownlee, 2000, p. 52). En termes économiques modernes, le fait qu'une trop forte concentration du capital puisse avoir un impact négatif sur l'efficacité économique s'explique par l'existence de contraintes de crédit (les entrepreneurs talentueux mais peu fortunés ont plus de mal à investir que les héritiers peu talentueux mais fortunés).

fort mouvement de retour aux inégalités patrimoniales du début du XX^e siècle, avec à la clé un risque de sclérose économique et sociale. Il serait évidemment naïf de prétendre pouvoir démontrer de telles prédictions avec une totale certitude, mais il nous semble que ces hypothèses sont suffisamment étayées pour être prises en considération.

Dans la suite de ce rapport, nous exposons les faits qui nous ont conduit à formuler ces conclusions et hypothèses, ainsi que les autres leçons qu'une perspective de long terme sur les inégalités permet de dégager. De façon générale, cette perspective nous permet de constater l'importance des ruptures politiques dans l'histoire des inégalités, ainsi que de rejeter la théorie de la « courbe de Kuznets », selon laquelle la réduction des inégalités au XX^e siècle serait la conséquence d'un processus économique « naturel » et « spontané ».

Nous commencerons par présenter les principales évolutions qui caractérisent la dynamique des inégalités en France au XX^e siècle. Puis nous tenterons d'évaluer l'importance de l'impact dynamique de l'impôt progressif sur les inégalités, en nous fondant sur des simulations. Nous verrons ensuite quels enseignements peuvent nous apporter les expériences étrangères, et en particulier l'expérience des États-Unis. Enfin, en conclusion, nous insisterons sur le fait que la qualité et l'accessibilité des statistiques publiques issues des déclarations de revenus, des déclarations de salaires et des déclarations de patrimoines se sont fortement dégradées en France au cours du XX^e siècle, et que cette triste dégradation risque de limiter considérablement les capacités de la société française à connaître et à mesurer les évolutions à venir, notamment en cas de retour aux inégalités patrimoniales du passé.

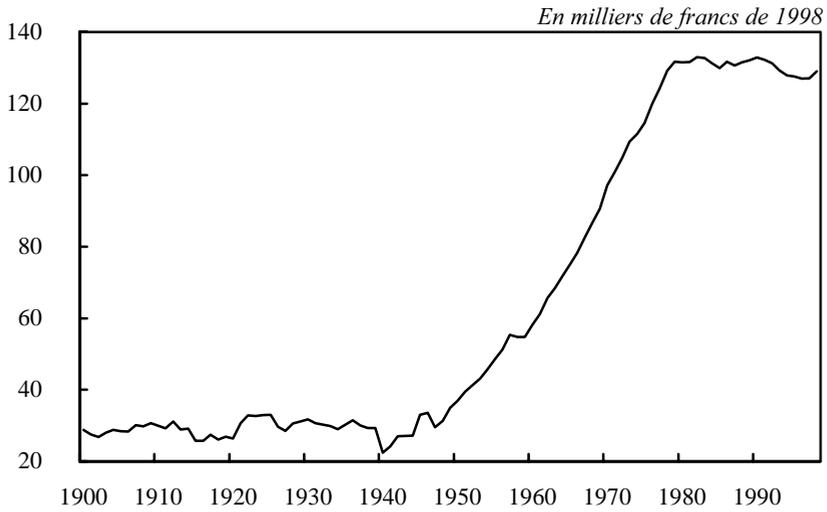
Un siècle d'inégalités en France

Dans cette partie, nous présentons de façon synthétique les principales évolutions qui caractérisent la dynamique des inégalités de revenus, de salaires et de patrimoines en France au XX^e siècle⁽⁴⁾.

Commençons par rappeler quelles sont les grandes caractéristiques de l'évolution générale des revenus sur un siècle. Exprimé en francs de 1998, le revenu moyen par foyer (tous foyers confondus) est passé d'environ 25 000-30 000 francs par an (moins de 2 500 francs par mois) à la veille de la Première Guerre mondiale à environ 130 000 francs par an (près de 11 000 francs par mois) à la fin des années quatre-vingt-dix, soit une multi-

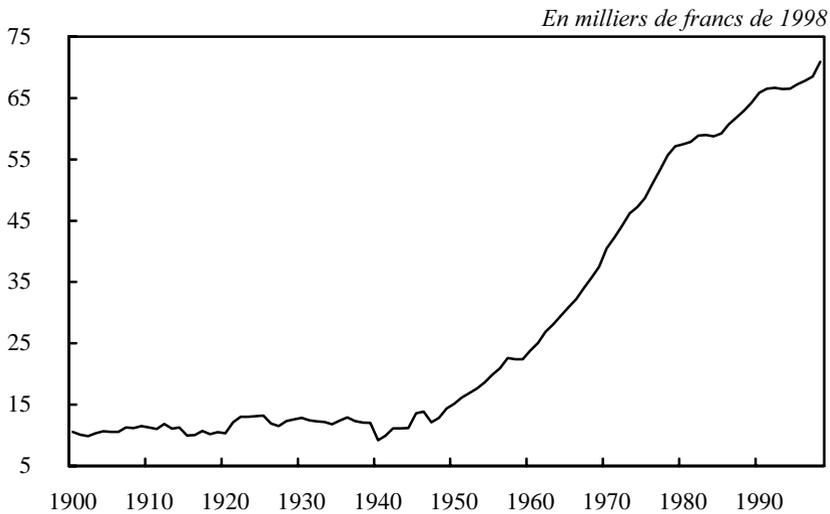
(4) Cette partie reprend un certain nombre de résultats et de séries publiés dans notre livre (Piketty, 2001), et nous invitons les éventuels lecteurs intéressés par une analyse historique plus détaillée et/ou une description précise des caractéristiques techniques des estimations réalisées à se reporter à cet ouvrage.

1. Revenu annuel moyen par foyer en France de 1900 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonne 7 du tableau G2, annexe G.

2. Revenu annuel moyen par habitant en France de 1900 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonne 9 du tableau G2, annexe G.

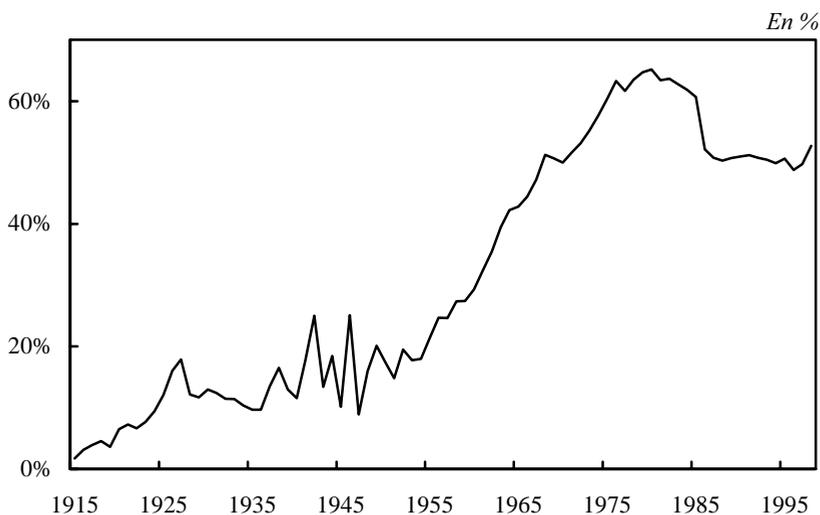
plication par un coefficient de l'ordre de 4,5 (*cf.* graphique 1)⁽⁵⁾. Mais cette croissance considérable du pouvoir d'achat ne s'est pas faite à un rythme constant, loin s'en faut. En particulier, le graphique 1 montre à quel point les « Trente glorieuses » méritent bien leur nom : le quasi-quintuplement du pouvoir d'achat est dû pour l'essentiel à la très forte croissance enregistrée durant la période 1948-1978, alors que les périodes 1900-1948 et 1978-1998 apparaissent comme des périodes de quasi-stagnation. Le fait que le pouvoir d'achat n'ait pratiquement pas progressé en France au cours de la première moitié du XX^e siècle s'explique bien sûr par l'ampleur des chocs subis lors des années 1914-1945 (Première Guerre mondiale, crise économique des années trente, Seconde Guerre mondiale). Précisons également que le fait de raisonner en termes de revenu moyen par foyer conduit à exagérer quelque peu l'ampleur de la rupture de la fin des années soixante-dix : la taille moyenne des foyers diminue régulièrement au cours du temps, et ce à un rythme particulièrement rapide dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (vieillessement de la population, baisse de la nuptialité et de la natalité), si bien que le revenu moyen par foyer est artificiellement tiré vers le bas⁽⁶⁾. Si l'on examine l'évolution du revenu moyen par habitant, et si l'on excepte deux années où même le pouvoir d'achat par habitant diminue (1984 et 1993), on constate que le pouvoir d'achat a continué de progresser chaque année entre 1978 et 1998 (*cf.* graphique 2)⁽⁷⁾. Ajoutons que les indices de prix à la consommation utilisés pour convertir les revenus en francs de 1998 ne prennent qu'imparfaitement en compte l'apparition de nouveaux biens et services : le pouvoir d'achat mesuré en termes d'ordinateurs ou de téléphones portables a évidemment beaucoup

(5) Rappelons que le foyer est une unité plus étroite que le ménage : un ménage formé d'un couple non marié constitue deux foyers, de même qu'un ménage où cohabitent deux générations. En moyenne, chaque ménage comprend environ 1,3 foyer, ce qui signifie que le revenu moyen par ménage est de l'ordre de 30 % plus élevé que le revenu moyen par foyer, soit environ 170 000 francs par an (14 000 francs par mois) à la fin des années quatre-vingt-dix pour le revenu moyen par ménage, contre 130 000 francs par an (11 000 francs par mois) pour le revenu moyen par foyer (le nombre moyen de ménages par foyer a relativement peu changé au cours du XX^e siècle, car la montée du concubinage a eu tendance à compenser la baisse de la cohabitation intergénérationnelle ; le revenu moyen par ménage a donc connu approximativement la même progression séculaire que le revenu moyen par foyer).

(6) Compte tenu du fait que le nombre moyen de foyers par ménage a été approximativement constant au cours du siècle (*cf.* supra), il en irait de même si l'on raisonnait en termes de revenu moyen par ménage (la taille moyenne des ménages a toutefois légèrement moins diminué que la taille moyenne des foyers dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, si bien que le revenu moyen par ménage a connu une évolution légèrement plus favorable que le revenu moyen par foyer).

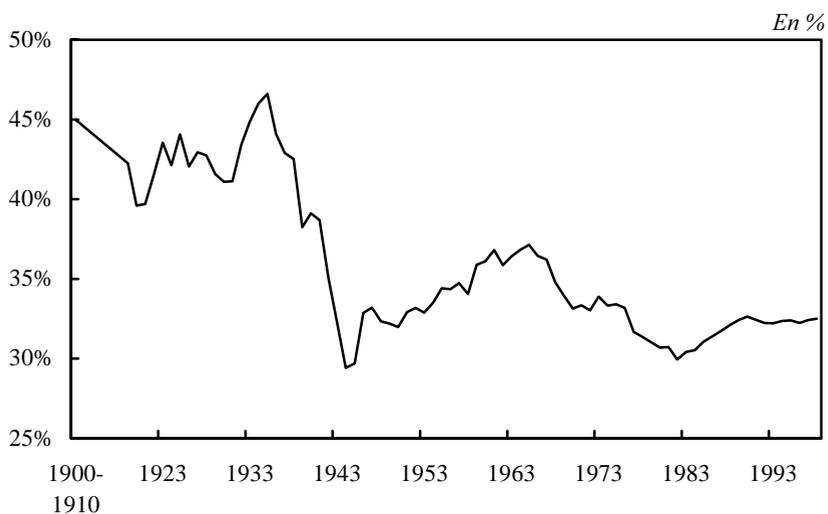
(7) On observe ce même type d'effet pour la première moitié du XX^e siècle : d'après nos estimations, le revenu moyen par foyer a progressé d'environ 20 % sur la période 1913-1949 (de 29 000 à 35 000 francs ; *cf.* graphique 1), alors que le revenu moyen par habitant a progressé d'environ 30 % (de 11 000 à plus de 14 000 francs ; *cf.* graphique 2) (par comparaison, la progression du PIB sur la période 1913-1949 a été de l'ordre de 30-40 %, suivant les séries disponibles ; le léger écart s'explique non pas par la croissance de la population, qui a été pratiquement nulle, mais par le fait que la part du revenu des ménages dans le PIB a légèrement baissé entre 1913 et 1949).

3. Proportion de foyers imposables au titre de l'impôt progressif sur le revenu en France de 1915 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonne 3 du tableau A2, annexe A.

4. Part du décile supérieur dans le revenu total en France en 1900-1910 et de 1919 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonne P90-100 du tableau B14, annexe B.

progressé entre 1978 et 1998⁽⁸⁾. Il reste que la décélération du rythme de croissance du niveau de vie par rapport à la période antérieure a été bien réelle, ce qui explique pourquoi elle a été si durement ressentie.

Voyons maintenant comment la hiérarchie des revenus a évolué au cours du siècle. En France, de même d'ailleurs que dans tous les autres pays, les déclarations de revenus constituent la seule source permettant d'étudier l'évolution des inégalités de revenus sur longue période. Cette source a évidemment certaines limites. En particulier, cette source permet uniquement de connaître l'évolution des revenus des foyers imposables, et ces derniers n'ont longtemps représenté qu'un faible pourcentage du nombre total de foyers : la proportion de foyers imposables était de l'ordre de 10-20 % dans l'entre-deux-guerres, et ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que cette proportion a progressivement atteint les niveaux d'environ 50-60 % que nous connaissons actuellement (*cf.* graphique 3). Sur longue période, les déclarations de revenus nous permettent uniquement d'étudier l'évolution des revenus du décile supérieur de la hiérarchie des revenus (les 10 % des foyers ayant les revenus les plus élevés), ainsi que l'évolution des inégalités séparant ces hauts revenus de la moyenne des revenus⁽⁹⁾. La source fiscale pose également d'autres problèmes, liés notamment à la fraude et aux revenus légalement exonérés de l'impôt sur le revenu, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Maniée avec précaution, cette source présente toutefois des avantages d'une valeur inestimable. Tout d'abord, il s'agit d'une source dont la continuité et l'homogénéité dans le temps sont tout à fait remarquables. L'impôt sur le revenu a été institué en France par la loi du 15 juillet 1914, quelques semaines avant la déclaration de guerre, et il s'est appliqué chaque année

(8) Cette remarque vaut également pour la première moitié du XX^e siècle (la très faible progression du revenu moyen exprimé en francs de 1998 ne doit pas faire oublier que les modes de consommation ont évolué de façon importante entre 1900 et 1948). Les évolutions générales indiquées sur les graphiques 1 et 2 permettent de se faire une idée des principaux ordres de grandeurs, mais un examen minutieux des revenus en francs courants et des différents prix en vigueur aux différentes époques serait nécessaire pour mieux comprendre la signification concrète de l'amélioration des conditions de vie sur longue période.

(9) Les déclarations de revenus déposées par les foyers non imposables ne sont prises en compte dans les statistiques fiscales que depuis les revenus de 1985 (ce n'est d'ailleurs que depuis le début des années quatre-vingt que l'immense majorité des foyers non imposables déposent une déclaration), et ces statistiques ne sont donc pas utilisables sur longue période. Pour estimer la série de revenu moyen par foyer (tous foyers confondus, imposables et non imposables) indiquée sur le graphique 1, nous avons donc dû utiliser diverses séries issues des comptes nationaux, que nous avons corrigées et homogénéisées afin que le revenu moyen par foyer soit exprimé en termes de « revenu fiscal » (avant tout abattement ou déduction), de la même façon que les revenus du décile supérieur estimés à partir des déclarations de revenus (selon nos estimations, le revenu fiscal a représenté tout au long du XX^e siècle un pourcentage quasiment constant du revenu des ménages au sens de la comptabilité nationale (qui a lui-même représenté tout au long du siècle un pourcentage quasiment constant du PIB), si bien que la croissance du revenu fiscal par foyer a été approximativement la même que celle du PIB par foyer ; le nombre total de foyers (imposables et non imposables) a été calculé en utilisant notamment les résultats des recensements). D'autres sources, et en particulier des sources portant sur les salaires, nous permettraient d'étudier l'évolution des inégalités séparant les bas revenus de la moyenne des revenus (*cf. infra*).

depuis l'imposition des revenus de 1915, sans aucune exception. De plus, chaque année depuis l'imposition des revenus de 1915, sans aucune exception, l'administration fiscale française a dépouillé l'intégralité des déclarations de revenus et a établi un certain nombre de tableaux statistiques indiquant en fonction d'un certain nombre de tranches de revenus le nombre de déclarations, le montant des différentes catégories de revenus déclarés, etc. Ces tableaux statistiques annuels constituent des documents publics : ils ont pour la plupart été publiés dans les bulletins statistiques diffusés par le ministère des Finances aux différentes époques, et, même s'ils ne sont plus publiés nulle part depuis le début des années quatre-vingt, toute personne intéressée peut toujours se les procurer en s'adressant au service concerné (en principe...)⁽¹⁰⁾. Ce sont ces matériaux bruts, largement tombés dans l'oubli, qui, au terme d'une exploitation statistique relativement longue et fastidieuse, nous ont permis d'estimer des séries annuelles portant sur l'évolution des revenus du décile supérieur de la hiérarchie des revenus au cours des années 1915-1998⁽¹¹⁾. Le fait de disposer de séries annuelles constitue un avantage certain : nous pouvons ainsi repérer les années au cours desquelles les inégalités se sont comprimées ou se sont élargies, et identifier précisément les facteurs économiques ou politiques en jeu. Par ailleurs, les statistiques fiscales annuelles reposant sur le dépouillement intégral de l'ensemble des déclarations de revenus, et l'administration ayant généralement utilisé un grand nombre de tranches de revenus très élevées pour réaliser ces dépouillements, nous avons pu décomposer de façon extrêmement fine le décile supérieur de la hiérarchie des revenus et examiner séparément les évolutions suivies par le décile supérieur, le demi-décile supérieur, le cen-

(10) Les références précises des différents bulletins statistiques (« Bulletin de statistique et de législation comparée » jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, « Bulletin de statistiques du ministère des Finances » dans l'immédiat après-guerre, et « Statistiques et études financières » de 1949 à 1985) où ces tableaux annuels ont été publiés sont indiquées dans notre livre (cf. Piketty, 2001, annexe A). Le fait que l'accès à ces documents publics se soit détérioré au cours du temps mérite d'être noté (nous reviendrons plus loin sur ce point ; cf. *infra*).

(11) Tous les détails techniques liés à ces estimations sont exposés de façon précise dans notre livre (cf. Piketty, 2001, annexes A et B). Contentons-nous de préciser ici que toutes nos estimations ont été corrigées et homogénéisées de façon à ce que les revenus soient toujours exprimés en termes de « revenu fiscal » (avant tout abattement ou déduction). Notons également que nous n'avons effectué aucune correction permettant de prendre en compte les variations de la taille des foyers, mais que les statistiques fiscales nous ont permis de constater que la baisse séculaire de la taille des foyers avait touché toutes les tranches de revenus dans des proportions comparables (de telles corrections ne seraient donc pas susceptibles d'altérer de façon importante les résultats présentés ici). Le fait que les statistiques fiscales annuelles n'avaient jusqu'ici jamais été exploitées s'explique sans doute en partie par le fait qu'elles ont été « cannibalisées » par les enquêtes « Revenus fiscaux » menées par l'INSEE depuis 1956. Ces enquêtes permettent certes d'étudier l'ensemble de la distribution des revenus (l'INSEE utilise des échantillons de déclarations de revenus transmis par la DGI comprenant aussi bien des foyers imposables que des foyers non imposables). Mais, outre qu'elles n'existent que depuis 1956, qu'elles n'ont été menées que pour quelques années isolées (1956, 1962, 1965, 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996), et que les fichiers n'ont été conservés sous un format informatique exploitable que depuis l'enquête de 1970, ces enquêtes reposent sur un nombre trop faible de déclarations pour permettre des estimations fiables des revenus du décile supérieur.

tile supérieur, le millime supérieur, etc., ce qui là encore s'est avéré essentiel pour comprendre les mécanismes en jeu.

Examinons tout d'abord les résultats obtenus pour le décile supérieur (considéré dans son ensemble). La part du décile supérieur dans le revenu total est passée d'environ 45 % à la veille de la Première Guerre mondiale à environ 32-33 % à la fin des années quatre-vingt-dix, ce qui correspond à une compression significative des inégalités sur longue période (cf. graphique 4)⁽¹²⁾. Autrement dit, le revenu moyen des 10 % des foyers les mieux lotis était de l'ordre de 4,5 fois plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble de la population au début du siècle, et cet écart est « seulement » de 3,2-3,3 à la fin du siècle⁽¹³⁾. On notera toutefois que l'histoire des inégalités dessinée par la part du décile supérieur ne s'apparente guère à un long fleuve tranquille : les écarts de revenus se compriment au cours de la Première Guerre mondiale, se redressent dans les années vingt, se réduisent très fortement au cours des années trente et de la Seconde Guerre mondiale, s'élargissent de 1945 à 1968, se compriment de 1968 à 1982-1983, puis s'élargissent de nouveau depuis 1982-1983. On remarquera également que la baisse bien connue des inégalités qui a eu lieu entre 1968 et 1982-1983 (qui s'explique notamment par les très fortes revalorisations du salaire minimum et la baisse de la part des profits dans la valeur ajoutée des entreprises qui caractérisent cette période), suivie par la légère hausse également bien connue des inégalités à l'œuvre depuis 1982-1983 (fin des fortes revalorisations du salaire minimum et redressement de la part des profits), ont pris place après le fort relèvement des inégalités des années 1945-1968, de telle façon que la part du décile supérieur dans le revenu total se situe à la fin des années quatre-vingt-dix à un niveau quasiment identique à celui qui était le sien à l'issue de la Seconde Guerre mondiale : aucune compression de l'écart séparant les 10 % des foyers les mieux lotis de la moyenne des foyers n'a eu lieu au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, et l'intégralité de la compression survenue entre les deux extrémités du siècle est due à la période 1914-1945.

(12) Les déclarations de revenus ne nous ont permis d'estimer la part du décile supérieur qu'à partir de 1919 (la proportion de foyers imposables était trop faible en 1915-1918, et nous nous sommes contentés pour ces années-là d'estimer les revenus du centile supérieur), et nous avons complété nos séries par une estimation moyenne portant sur les années 1900-1910 obtenue en utilisant les évaluations de la répartition des revenus établies par l'administration fiscale du début du siècle dans le cadre des débats parlementaires sur la création de l'impôt sur le revenu (il est vraisemblable que les chiffres ainsi obtenus sous-estiment légèrement l'inégalité en vigueur en 1900-1910).

(13) Exprimé en francs de 1998, le revenu annuel moyen du décile supérieur est passé d'environ 130 000 francs au début du siècle (contre 25 000-30 000 francs pour le revenu moyen de l'ensemble de la population) à environ 420 000 francs dans les années quatre-vingt-dix (contre environ 130 000 francs pour le revenu moyen de l'ensemble de la population) (cf. tableau 1 infra). Le hasard des chiffres fait donc que le revenu moyen du décile supérieur du début du siècle est quasiment identique au revenu moyen de l'ensemble de la population à la fin du siècle. De telles comparaisons sont suggestives, mais il faut éviter d'accorder trop de poids à ce type de coïncidence, tant les prix relatifs et donc les modes de vie ont changé.

De plus et surtout, la décomposition du décile supérieur permet de constater que la baisse séculaire de la part du décile supérieur (de 45 % au début du siècle à 32-33 % à la fin du siècle) s'explique pour l'essentiel par l'effondrement de la part des strates supérieures du décile supérieur. En particulier, la part du fractile P90-95, qui par définition regroupe la moitié la moins riche du décile supérieur de la hiérarchie des revenus, est restée extrêmement stable sur longue période : par delà les multiples fluctuations de court terme et de moyen terme, cette part s'est toujours située aux alentours de 11-11,5 % du revenu total (*cf.* graphique 5). Autrement dit, le revenu moyen de ces foyers s'est toujours situé aux alentours de 2,2-2,3 fois le revenu moyen de l'ensemble de la population⁽¹⁴⁾. Les 4 % suivants (c'est-à-dire le fractile P95-99) ont connu une baisse extrêmement modérée de leur part dans le revenu total : celle-ci est passée d'environ 15 % au début du siècle à environ 13-13,5 % à la fin du siècle (*cf.* graphique 5) ; ces foyers ont toujours disposé de revenus de l'ordre de 3,5 fois plus élevés que la moyenne⁽¹⁵⁾. Par comparaison, les foyers du centile supérieur ont connu une chute d'une ampleur considérable : les 1 % des foyers les mieux lotis s'appropriaient près de 20 % du revenu total au début du siècle (ce qui correspondait à des revenus moyens vingt fois plus élevés que la moyenne), et ils ne s'en approprient plus qu'environ 7-8 % à la fin du siècle (soit des revenus moyens 7-8 fois plus élevés que la moyenne) (*cf.* graphique 6)⁽¹⁶⁾. Au final, le centile supérieur explique à lui seul près de 90 % de la baisse séculaire de la part du décile supérieur (*cf.* tableaux 1 et 2). En outre, des décompositions supplémentaires permettent de constater que la chute a été d'autant plus marquée que l'on pénètre dans les strates supérieures du centile supérieur de la hiérarchie des revenus. La part des 0,01 % des foyers les mieux lotis est ainsi passée d'environ 3 % à la veille de la Première Guerre mondiale à environ 0,5-0,6 % à la fin des années quatre-vingt-dix (*cf.* graphique 7). Cela ne signifie certes pas que ces foyers aient été rattrapé par la moyenne : l'écart séparant le fractile P99,99-100 de la moyenne des revenus a toujours été un fossé béant. Simplement, d'après les déclarations de revenus, ce fossé était de l'ordre de 5 fois plus béant au début du siècle qu'à la fin du siècle : les 0,01 % des foyers les plus aisés disposaient à la veille de la Première Guerre mondiale de revenus de l'ordre de 300 fois plus élevés que la moyenne des revenus, alors que leurs revenus ne sont « que » 50-60 fois plus élevés que la moyenne à la fin des années quatre-vingt-dix. Le revenu moyen du fractile P99,99-100 de la fin du siècle est certes extrê-

(14) Exprimé en francs de 1998, le revenu annuel moyen du fractile P90-95 est passé de près de 65 000 francs au début du siècle à près de 300 000 francs dans les années quatre-vingt-dix (*cf.* tableau 1).

(15) Exprimé en francs de 1998, le revenu annuel moyen du fractile P95-99 est passé d'un peu moins de 110 000 francs au début du siècle à près de 430 000 francs dans les années quatre-vingt-dix (*cf.* tableau 1 *infra*).

(16) Exprimé en francs de 1998, le revenu annuel moyen du centile supérieur est passé d'environ 550 000 francs au début du siècle à environ 1 million de francs dans les années quatre-vingt-dix (*cf.* tableau 1).

mement élevé (environ 7-8 millions de francs par an), mais le fait est que ce revenu, exprimé en francs de 1998, était encore plus élevé au début du siècle (environ 8-9 millions de francs), et ce bien que le revenu moyen de l'ensemble de la population ait été multiplié par 4,5 entre ces deux dates (cf. tableau 1). Précisons que les séries reproduites sur les graphiques 4 à 7 ont été calculées avant prise en compte de l'impôt sur le revenu : si l'on se plaçait en termes de revenu après impôt, l'effondrement de la part des très hauts revenus dans le revenu total serait plus considérable encore⁽¹⁷⁾.

1. L'évolution du pouvoir d'achat des différents fractiles de hauts revenus entre 1900-1910 et 1990-1998

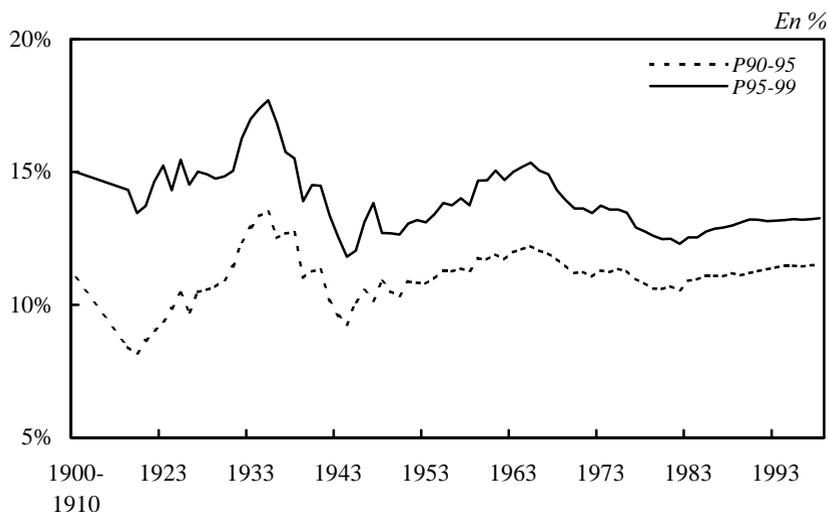
	Revenu moyen en francs de 1998		Ratio
	1900-1910 (a)	1990-1998 (b)	(b)/(a)
P0-100	28 848	129 380	4,48
P90-100	129 815	419 015	3,23
P95-100	196 165	543 087	2,77
P99-100	548 107	1 006 845	1,84
P99,5-100	865 432	1 334 205	1,54
P99,9-100	2 307 820	2 587 710	1,12
P99,99-100	8 654 324	7 154 769	0,83
P0-90	17 629	97 198	5,51
P90-95	63 465	294 943	4,65
P95-99	108 179	427 148	3,95
P99-99,5	230 782	679 484	2,94
P99,5-99,9	504 836	1 020 828	2,02
P99,9-99,99	1 602 653	2 080 259	1,30
P99,99-100	8 654 324	7 154 769	0,83

Lecture : Le revenu moyen par foyer de l'ensemble de la population (fractile P0-100), exprimé en francs de 1998, passe de 28 848 francs en moyenne sur la période 1900-1910 à 129 380 francs en moyenne sur la période 1990-1998, soit une multiplication par 4,48 ; le revenu moyen des 10 % des foyers ayant les revenus les plus élevés (fractile P90-100) passe de 129 815 francs en 1900-1910 à 419 015 francs en 1990-1998, soit une multiplication par 3,23 ; etc. ; le revenu moyen des 0,01 % des foyers ayant les revenus les plus élevés (fractile P99,99-100) passe de 8 654 324 francs en 1900-1910 à 7 154 769 francs en 1990-1998, soit une multiplication par 0,83.

Sources : Calculs effectués à partir des séries de revenu moyen de l'ensemble de la population (cf. Piketty, 2001, annexe G, tableau G2, colonne 7) et des différents fractiles de hauts revenus (cf. Piketty, 2001, annexe B, tableaux B11 et B12).

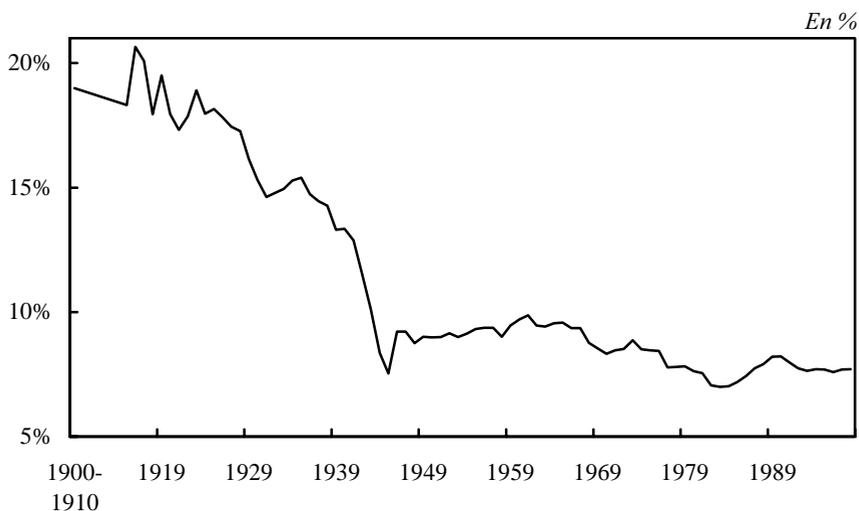
(17) Nous reviendrons plus loin sur l'évolution des taux d'imposition auxquels ont été soumis les différents fractiles de hauts revenus aux différentes époques (cf. infra).

**5. Part des « classes moyennes » (fractile P90-95)
et des « classes moyennes supérieures » (fractile P95-99)
dans le revenu total en France en 1900-1910 et de 1919 à 1998**



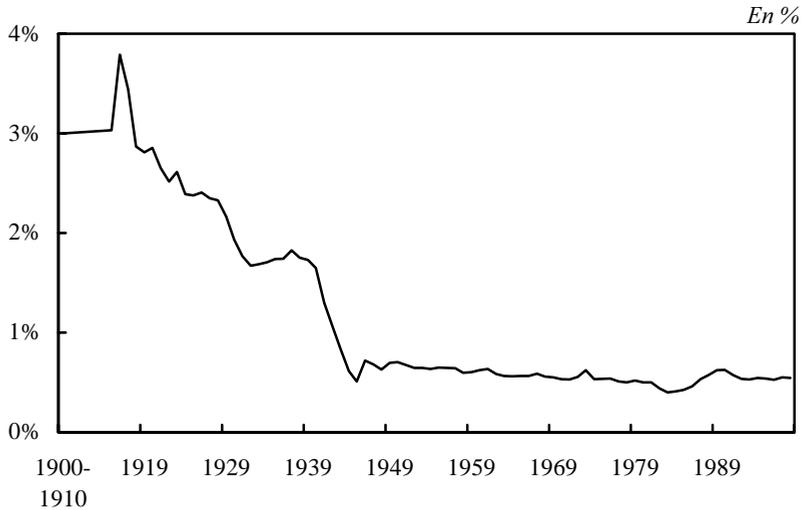
Source : Piketty, 2001, colonnes P90-95 et P95-99 du tableau B15, annexe B.

**6. Part des « classes supérieures » (fractile P99-100)
dans le revenu total en France en 1900-1910 et de 1915 à 1998**



Source : Piketty, 2001, colonne P99-100 du tableau B14, annexe B.

**7. Part des « 200 familles » (fractile P99,99-100)
dans le revenu total en France en 1900-1910 et de 1915 à 1998**



Source : Piketty, 2001, colonne P99,99-100 du tableau B14, annexe B.

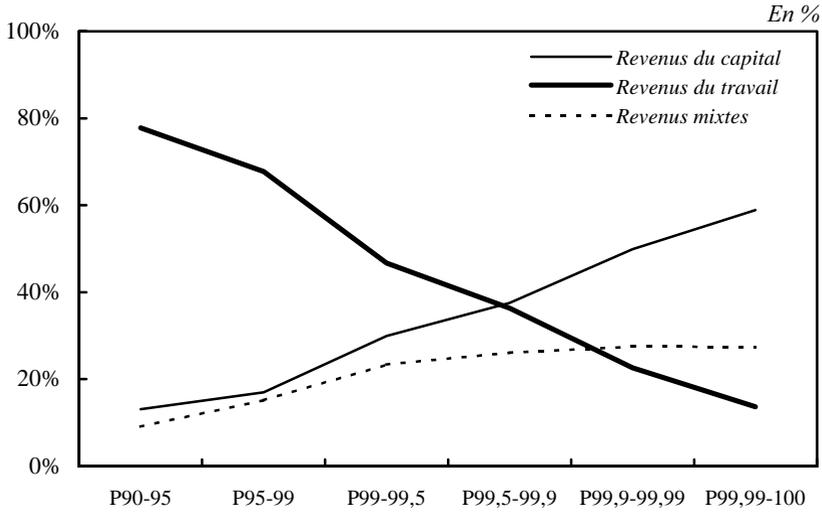
**2. L'évolution de la part des différents fractiles de hauts revenus
dans le revenu total entre 1900-1910 et 1990-1998**

	Part dans le revenu total (en %)		Différence		Part de la baisse totale correspondant à chaque fractile
	1900-1910	1990-1998	(en points)	(en %)	
P90-100	45,00	32,39	- 12,61	- 28,0	
P95-100	34,00	20,99	- 13,01	- 38,3	103,2
P99-100	19,00	7,78	- 11,22	- 59,1	88,9
P99,5-100	15,00	5,15	- 9,85	- 65,6	78,1
P99,9-100	8,00	2,00	- 6,00	- 75,0	47,6
P99,99-100	3,00	0,55	- 2,45	- 81,6	19,4
P90-95	11,00	11,40	0,40	3,6	- 3,2
P95-99	15,00	13,21	- 1,79	- 12,0	14,2
P99-99,5	4,00	2,63	- 1,37	- 34,4	10,9
P99,5-99,9	7,00	3,16	- 3,84	- 54,9	30,5
P99,9-99,99	5,00	1,45	- 3,55	- 71,1	28,2
P99,99-100	3,00	0,55	- 2,45	- 81,6	19,4

Lecture : La part des 10 % des foyers ayant les revenus les plus élevés (fractile P90-100) dans le revenu total est passée de 45,00 % en 1900-1910 à 32,39 % en 1990-1998, soit une baisse totale de - 12,61 points, ou de - 28,0 %; etc. ; la part des 0,01% des foyers ayant les revenus les plus élevés (fractile P99,99-100) est passée de 3,00 % en 1900-1910 à 0,55 % en 1990-1998, soit une baisse de 2,45 points (ou 81,6 %), correspondant à 19,4 % de la baisse totale de la part des 10 % des foyers ayant les revenus les plus élevés.

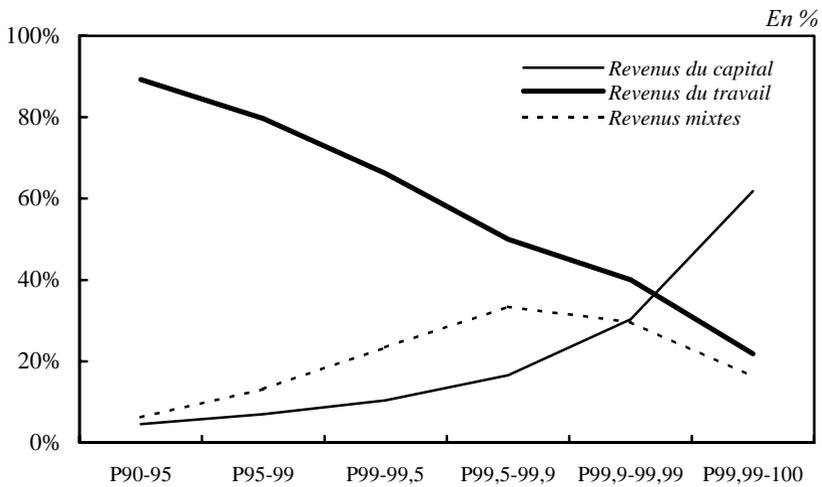
Sources : Calculs effectués à partir des séries de parts dans le revenu total des différents fractiles de hauts revenus (cf. Piketty, 2001, annexe B, tableaux B14 et B15).

8. Composition des hauts revenus en France en 1932
des « classes moyennes » (fractile P90-95)
aux « 200 familles » (fractile P99,99-100)



Sources : Piketty, 2001, tableau B16, annexe B.

9. Composition des hauts revenus en France en 1998
des « classes moyennes » (fractile P90-95)
aux « 200 familles » (fractile P99,99-100)



Sources : Piketty, 2001, tableau B16, annexe B.

Afin de comprendre pourquoi les différentes strates du décile supérieur ont connu des expériences aussi différentes au cours du XX^e siècle, il est important de prendre conscience du fait que le décile supérieur de la hiérarchie des revenus est véritablement un monde en soi, caractérisé par une extrême diversité économique et sociologique des groupes sociaux qui le composent (*cf.* graphiques 8 et 9)⁽¹⁸⁾. La moitié la moins riche du décile supérieur (fractile P90-95), de même d'ailleurs que les 90 % des foyers les plus pauvres (fractile P0-90), vit pour l'essentiel de revenus du travail (salaires et pensions de retraite) : les autres revenus ne constituent pour ce groupe social que des revenus d'appoint. L'importance des revenus du travail décline régulièrement à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus et que les revenus du capital (dividendes, intérêts et loyers) gagnent en importance. Au niveau des 0,01 % des foyers les plus aisés, les revenus du capital sont largement majoritaires (essentiellement du fait des dividendes), et ce sont les revenus du travail qui constituent des revenus d'appoint⁽¹⁹⁾. Pour fixer les idées, on peut dire que le décile supérieur de la hiérarchie des revenus s'étend des « classes moyennes » (fractile P90-95) aux « 200 familles » (fractile P99,99-100)⁽²⁰⁾.

(18) Nous avons représenté sur les graphiques 8 et 9 les chiffres de 1932 et de 1998, mais nos séries montrent que les principales caractéristiques indiquées sur ces deux graphiques (part des revenus du travail prédominante au niveau du fractile P90-95, part des revenus du capital prédominante au niveau du fractile P99,99-100, etc.) ont prévalu tout au long du siècle. La seule exception importante concerne l'immédiat après-guerre (*cf.* infra). La part des revenus du capital dans les revenus du fractile P99,99-100 atteignait sans doute des niveaux encore plus élevés à la veille de la Première Guerre mondiale (les déclarations de revenus n'existaient pas à cette époque, et il est donc impossible de préciser ce point).

(19) On notera que les revenus mixtes (BA, BIC, BNC), ainsi nommés car ils rémunèrent à la fois le travail fourni et le capital investi par les travailleurs non salariés, occupent dans la hiérarchie des revenus une position intermédiaire entre revenus du travail et revenus du capital : les revenus mixtes prennent leur importance maximale au milieu du centile supérieur, avant de stabiliser pour les fractiles plus élevés (*cf.* graphique 8) ou même de décliner (*cf.* graphique 9). Remarquons également que la part des salaires dans les différents fractiles de hauts revenus est à peine plus élevée en 1998 qu'en 1932 : ce phénomène est amplifié par le cycle économique (les revenus mixtes sont particulièrement faibles pendant la crise des années trente), mais il s'explique pour l'essentiel par le fait que l'immense majorité des non salariés du début du siècle et de l'entre-deux-guerres étaient des « petits » non salariés (payans, artisans, ouvriers travaillant à domicile, etc.), ce qui est d'ailleurs confirmé par les résultats des recensements de l'époque (seule une infime fraction des non salariés étaient des « gros » non salariés employant plus d'un ou deux salariés, et le trend de salarisation n'a donc eu qu'un impact limité au niveau du décile supérieur).

(20) Les expressions « classes moyennes » et « 200 familles » sont employées ici de façon purement symbolique, et elles ont pour seul mérite d'être relativement suggestives. En particulier, le fractile P99,99-100 (les « 200 familles ») regroupe toujours (par définition) 0,01 % du nombre total de foyers, soit environ 1 500 foyers sur 15 millions au début du siècle et environ 3 000 foyers sur 30 millions à la fin du siècle. Précisons également que nous ne cherchons aucunement à justifier le fait que l'on puisse qualifier de « classes moyennes » des groupes sociaux disposant de revenus sensiblement supérieurs aux revenus véritablement moyens : nous nous sommes contentés de reprendre une expression qui est souvent utilisée dans les débats publics (à tort ou à raison) pour désigner des niveaux de revenus voisins du fractile P90-95 (*cf.* par exemple les débats suscités par l'affaire du plafonnement des allocations familiales à 25 000 francs par mois).

Dès lors, le fait que les différentes composantes du décile supérieur aient connu des expériences aussi contrastées s'explique naturellement de la façon suivante. La forte chute de la part des fractiles les plus élevés dans le revenu total, d'autant plus forte que l'on monte haut dans la hiérarchie des fractiles, montre que ce sont les très hauts revenus du capital qui se sont effondrés. Inversement, la très grande stabilité à long terme de la position du fractile P90-95 vis-à-vis de la moyenne des revenus (et, à un degré très légèrement moindre, de la position du fractile P95-99) suggère que les inégalités salariales n'ont guère changé sur longue période.

Afin de confirmer cette interprétation, nous avons exploité les statistiques annuelles issues des déclarations de salaires des employeurs, qui existent depuis la création en 1917 d'un impôt cédulaire sur les salaires (loi du 31 juillet 1917), et qui étaient largement tombées dans l'oubli (de la même façon que les statistiques annuelles issues des déclarations de revenus), ce qui nous a permis d'estimer des séries portant sur l'évolution des inégalités salariales sur longue période⁽²¹⁾. On constate effectivement une très grande stabilité à long terme des hiérarchies salariales (cf. graphiques 10, 11 et 12). Tout au long du XX^e siècle, les 10 % des salariés les mieux payés se sont appropriés environ 25-26 % de masse salariale totale (ce qui correspond à un salaire moyen de l'ordre de 2,5-2,6 fois le salaire moyen de l'ensemble des salariés), les 5 % des salariés les mieux payés se sont toujours appropriés environ 17-18 % de la masse salariale totale (ce qui correspond à un salaire moyen de l'ordre de 3,4-3,6 fois le salaire moyen de l'ensemble des salariés), et les 1 % des salariés les mieux payés se sont toujours appropriés environ 6-7 % de la masse salariale totale (ce qui correspond à un salaire moyen de l'ordre de 6-7 fois le salaire moyen de l'ensemble des salariés). L'inégalité des salaires a certes connu d'importantes fluctuations dans le court terme et le moyen terme : les hiérarchies se sont comprimées au cours de la Première Guerre mondiale (conséquence de la forte inflation et de la faiblesse des revalorisations nominales applicables aux salaires les plus élevés), avant de se redresser fortement au cours des années vingt et au début des années trente, puis de se comprimer à la fin des années trente et pendant la Seconde Guerre mondiale (même processus qu'au cours de la Première Guerre mondiale), de se redresser de nouveau de 1945 à 1968, de se comprimer de nouveau de 1968 à 1982-1983, et enfin de stabiliser depuis 1982-1983⁽²²⁾. Mais le fait important est que chacune de ces phases de compression des hiérarchies salariales a été immédiatement compensée par

(21) Tous les détails techniques liés à ces estimations sont décrits de façon précise dans notre livre (Piketty, 2001, annexe D). Contentons-nous de préciser ici que les déclarations de salaires ont été exploitées par l'INSEE depuis la Seconde Guerre mondiale et la disparition de l'impôt cédulaire sur les salaires ; auparavant, les statistiques issues des déclarations de salaires étaient établies par l'administration fiscale. Cette rupture explique sans doute pourquoi les statistiques des déclarations de salaires antérieures à la Seconde Guerre mondiale étaient tombées dans l'oubli.

(22) Les déclarations de salaires n'existaient pas avant 1917 (en outre, les statistiques des années 1917-1918 ne sont pas exploitables), mais de multiples séries catégorielles montrent qu'une forte compression des hiérarchies salariales a eu lieu pendant la Première Guerre

une phase d'élargissement (et inversement), si bien qu'aucune tendance de long terme n'est perceptible. Le pouvoir d'achat du salaire moyen (tous salariés confondus) a été multiplié par plus de cinq entre les deux extrémités du XX^e siècle⁽²³⁾, mais la hiérarchie des rémunérations n'a pratiquement pas changé sur longue période. Précisons que cette absence de tendance à long terme vaut non seulement pour ce qui concerne l'inégalité séparant les hauts salaires de la moyenne des salaires, mais également pour ce qui est de l'inégalité séparant la moyenne des salaires des bas salaires. Les sources disponibles ne permettent certes pas de connaître les déciles inférieurs de la hiérarchie des salaires avec la même précision pour la première moitié du siècle que pour la seconde moitié, mais de multiples données catégorielles laissent à penser que la stabilité à long terme observée au cours de la période 1950-1998 (*cf.* graphiques 13 et 14) était également en vigueur lors des décennies antérieures : par exemple, les salaires les plus faibles perçus par les ouvriers agricoles ou les domestiques, dont on peut légitimement considérer qu'ils correspondaient au décile inférieur de la hiérarchie des salaires au début du XX^e siècle ou dans l'entre-deux-guerres, se situaient à cette époque aux alentours de 40-50 % du salaire moyen (tous salariés confondus), c'est-à-dire à un niveau quasiment identique à celui occupé par le seuil P10 depuis 1950⁽²⁴⁾.

Comment rendre compte de ces résultats, qui bousculent un certain nombre d'idées reçues⁽²⁵⁾ ? D'un point de vue strictement économique, l'expli-

mondiale (les parts du décile supérieur, du demi-décile supérieur et du centile supérieur dans la masse salariale totale se situaient probablement à la veille de la guerre à un niveau très proche de celui estimé pour la fin des années vingt). De même, les déclarations de salaires n'ont malheureusement pas été dépouillées lors des années 1939-1946, mais les séries catégorielles permettent de s'assurer qu'une compression des hiérarchies salariales a eu lieu au cours de la Seconde Guerre mondiale (le redressement a été nettement plus rapide que dans les années vingt).

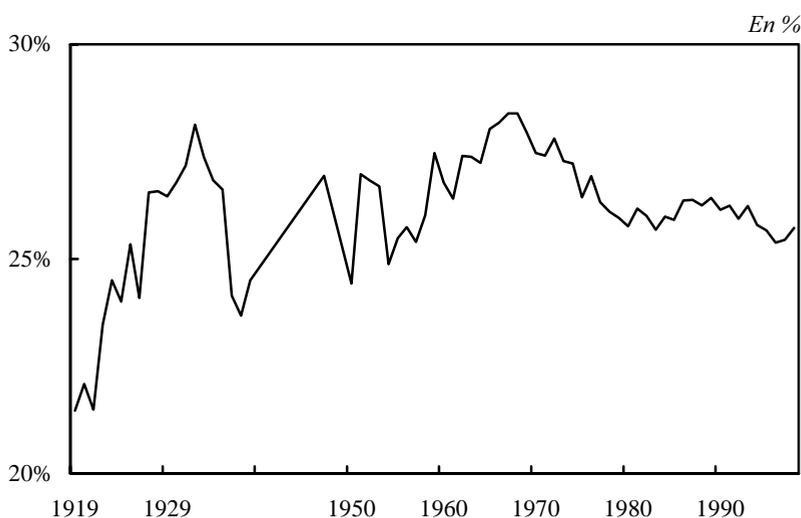
(23) La croissance séculaire du salaire moyen par foyer a été légèrement plus forte que celle du revenu moyen par foyer.

(24) Cette stabilité à long terme des écarts entre bas salaires et salaires moyens suggère également une certaine stabilité de l'écart entre bas revenus et revenus moyens. Le passage des bas salaires de la distribution des salaires individuels aux bas revenus de la distribution des revenus par foyer est toutefois relativement complexe, et il est possible que l'écart entre bas revenus et revenus moyens ait connu une baisse séculaire significative (par exemple du fait de la quasi-éradication de la grande pauvreté du 3^e âge, via le développement de transferts tels que le minimum-vieillesse), quoique sans doute nettement moins forte que la baisse séculaire de l'écart entre très hauts revenus et revenus moyens (les sources disponibles ne permettent malheureusement pas de mesurer correctement l'évolution des bas revenus sur longue période et de préciser ce point).

(25) Fourastié, dans ses multiples ouvrages, a défendu avec vigueur l'idée d'une forte compression séculaire des hiérarchies salariales en France, et ce en se fondant uniquement sur quelques ratios du type (salaire des conseillers d'État)/(salaire des manœuvres), comparés en quelques points du siècle. Nos estimations montrent clairement que, si l'on considère l'ensemble des salariés, alors la stabilité des hiérarchies salariales est de règle. Selon une autre idée reçue, diamétralement opposée à la première, les « salariés à haut salaire » (et en particulier les cadres) ne seraient apparues que tardivement au cours du siècle, ce qui impliquerait que les disparités salariales (tous salariés confondus) auraient dû progresser. Nos séries montrent que les « salariés à haut salaire » (relativement au salaire moyen de leur temps) ont toujours existé : l'effondrement des rentiers les a simplement rendus plus visibles.

cation la plus évidente pour l'inertie à long terme des hiérarchies salariales est la permanence des écarts de formations et de qualifications. Autrement dit, les salariés les moins qualifiés sont passés du certificat d'études au brevet des collèges, mais les salariés les plus qualifiés ayant progressé dans des proportions similaires (du baccalauréat aux formations d'enseignement supérieur), les écarts séparant les premiers des seconds sont restés plus ou moins les mêmes. Il faut également noter que l'inégalité des salaires n'a pas toujours des fondements « objectifs » incontestables en termes d'inégalités des qualifications et des productivités individuelles : ces dernières sont souvent très difficiles à mesurer (comment évaluer précisément la contribution d'un salarié donné à la production globale d'une grande entreprise ?), et les perceptions sociales de ce qu'est une hiérarchie salariale « juste » jouent sans doute un grand rôle pour la détermination de l'inégalité effective des salaires. La très grande stabilité à long terme des inégalités salariales françaises est peut-être la conséquence du fait que ces dernières ont toujours fait l'objet d'un relatif consensus (aucun mouvement politique n'a jamais véritablement cherché à remettre radicalement en cause les hiérarchies salariales existantes), et que ce consensus n'a guère évolué dans la France du XX^e siècle⁽²⁶⁾.

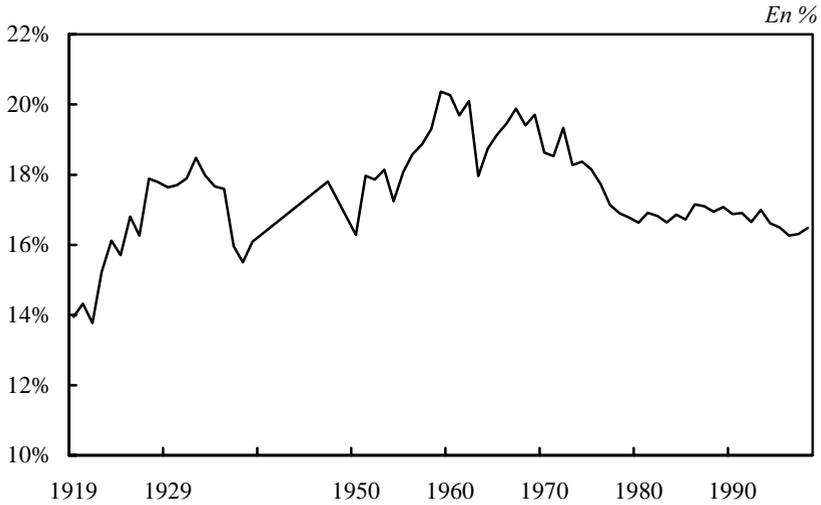
10. Part des 10 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale en France de 1919 à 1938, en 1947 et de 1950 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonnes P90-100 des tableaux D7 et D16, annexe D.

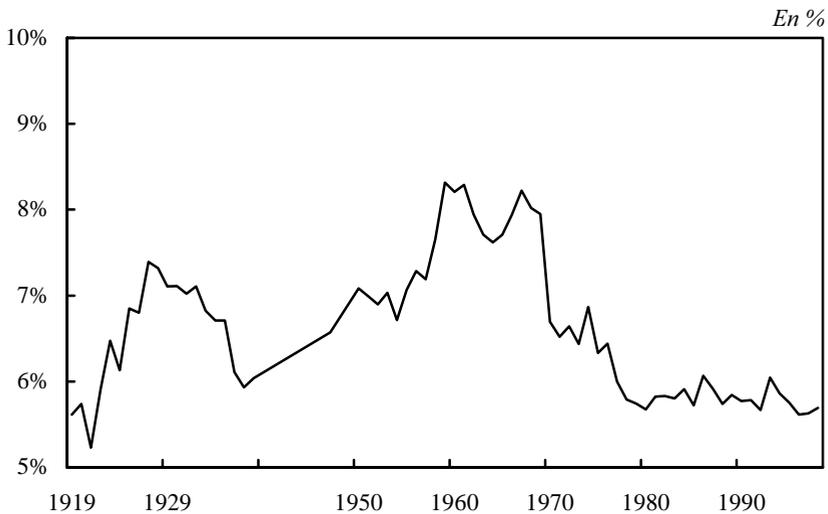
(26) Par exemple, l'analyse des programmes électoraux diffusés par les partis politiques depuis le début du XX^e siècle montre que les hiérarchies salariales ont toujours été relativement bien acceptées (y compris par le PCF), et que seule la position des détenteurs de patrimoines importants a fait l'objet de remises en cause radicales.

11. Part des 5 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale en France de 1919 à 1938, en 1947 et de 1950 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonnes P95-100 des tableaux D7 et D16, annexe D.

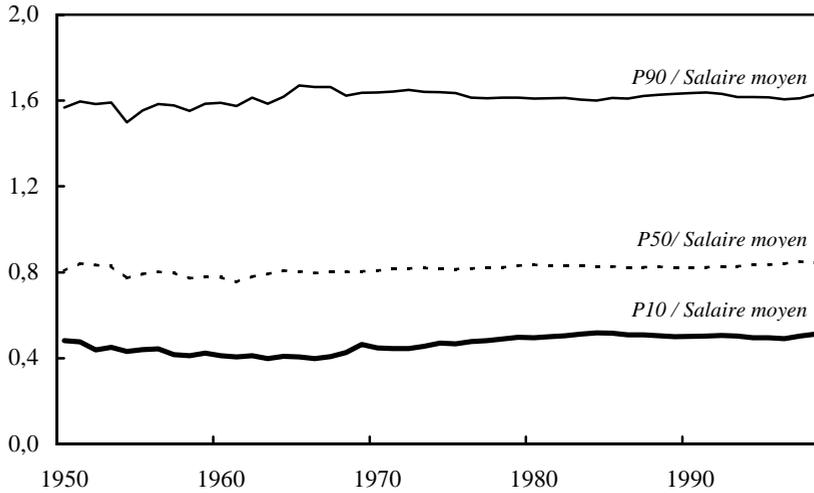
12. Part du 1 % des salariés les mieux payés dans la masse salariale totale en France de 1919 à 1938, en 1947 et de 1950 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonnes P99-100 des tableaux D7 et D16, annexe D.

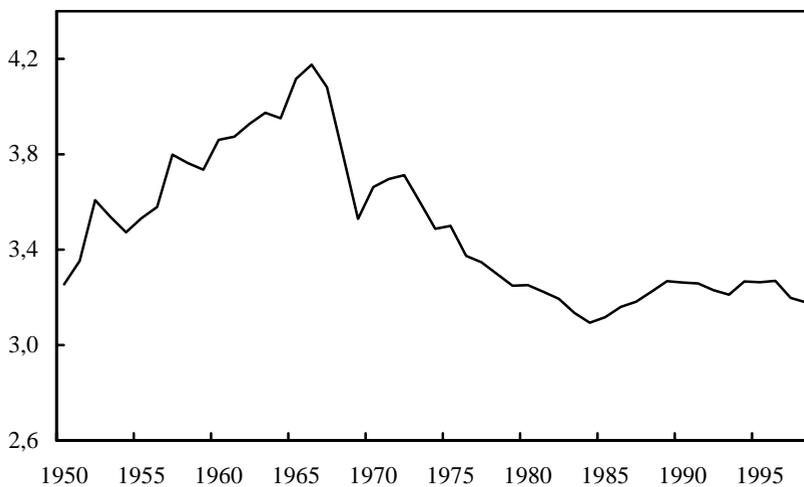
13. Position des seuils P10, P50 et P90 de la distribution des salaires vis-à-vis du salaire moyen en France de 1950 à 1998

Ratios P10/(salaire moyen), P50/(salaire moyen) et P90/(salaire moyen)



Source : Piketty, 2001.

14. Ratio P90/P10 de la distribution des salaires en France de 1950 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonne 14 des tableaux D12, annexe D.

En tout état de cause, cette inertie à long terme des hiérarchies salariales montre clairement que la baisse séculaire de la part des hauts revenus dans le revenu total est un phénomène qui est intimement lié à l'effondrement des très hauts revenus du capital. Le contraste entre la chute de la part dans le revenu total du centile supérieur de la hiérarchie des revenus (graphique 6) et la stabilité de la part dans la masse salariale totale du centile supérieur de la hiérarchie des salaires (graphique 12) est particulièrement saisissant : si les très hauts revenus du capital ne s'étaient pas effondrés, l'écart séparant les 1 % des foyers les mieux lotis de la moyenne des revenus n'aurait pas diminué en France au XX^e siècle. On remarquera également qu'il est tout à fait cohérent (voire trivial) que nous observions une forte chute des très hauts revenus du capital au cours de la période 1914-1945. Les détenteurs de patrimoines ont en effet subi des chocs d'une ampleur considérable lors des crises du « premier vingtième siècle », notamment du fait de l'inflation (les prix ont été multipliés par plus de 100, si bien que les détenteurs de valeurs non indexées sur l'inflation ont vu la valeur de leur patrimoine réduite à néant)⁽²⁷⁾, des faillites des années trente (de nombreuses entreprises ne se sont jamais remises de la crise économique mondiale) et des destructions physiques liées aux deux guerres mondiales (une partie substantielle du capital professionnel a été détruit, notamment lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale)⁽²⁸⁾. Compte tenu de l'importance prise par les dividendes à ces niveaux de revenus, la chute des revenus du fractile P99,99-100 observée dans les déclarations de revenus au cours des années trente et de la Seconde Guerre mondiale est qualitativement et quantitativement parfaitement cohérente avec l'effondrement des profits des entreprises et des dividendes versés par ces dernières, tel que nous le décrivent les diverses sources macroéconomiques disponibles pour cette période⁽²⁹⁾.

(27) Rappelons que l'inflation a atteint non seulement les valeurs mobilières non indexées (et en particulier les rentes sur l'État), mais également le capital foncier : compte tenu du blocage des loyers, le ratio (indice des loyers)/(indice général des prix) est tombé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale à 10 % de son niveau de 1914.

(28) Mentionnons également le cas des nationalisations de 1945, qui dans bien des cas se sont apparentés à des expropriations pures et simples, et qui sont venues s'ajouter à la longue liste des malheurs des détenteurs de gros patrimoines.

(29) Notons également que le fait de distinguer au sein du décile supérieur les fractiles inférieurs vivant de salaires et les fractiles supérieurs dépendant des profits des entreprises permet de comprendre les mouvements complexes et contradictoires observés dans les années trente : les salariés à haut salaire des fractiles P90-95 et P95-99 sont les grands bénéficiaires de la déflation des années 1929-1935 (leurs salaires sont nominalement fixes, et ils ne sont soumis ni à la chute des profits frappant les détenteurs de patrimoines et les non salariés, ni au fort chômage frappant les salariés plus modestes, et notamment les ouvriers de l'industrie), si bien que leur part dans le revenu total augmente au cours de cette période (cf. graphique 5), alors que la part des très hauts revenus diminue (cf. graphiques 6 et 7) (au final, les premières années de la crise économique conduisent donc paradoxalement à une hausse de la part du décile supérieur (cf. graphique 4), et ce en dépit de l'effondrement des très hauts revenus ; inversement, la dévaluation de 1936 conduit à une baisse de la part des fractiles P90-95 et P95-99, mais à un léger redressement de la part des très hauts revenus.

En fait, le phénomène qui demande une explication, bien davantage que la phase d'effondrement des très hauts revenus observée au cours des chocs de la période 1914-1945, est l'absence d'une véritable phase de rattrapage au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale : pourquoi la part des très hauts revenus dans le revenu total est-elle restée bloquée à son niveau de 1945 et n'a jamais retrouvé le niveau qui était le sien avant les chocs ? Il faut certes prendre en compte le fait que les patrimoines eux-mêmes, et non seulement les revenus qui en sont issus, ont subi des amputations considérables : dans une très large mesure, les chocs des années 1914-1945 s'apparentent à une véritable « remise à zéro » des compteurs de l'accumulation du capital, et il est logique de s'attendre à ce que plusieurs décennies, ou peut-être même plusieurs générations, soient nécessaires pour que de nouvelles grandes fortunes se reconstituent⁽³⁰⁾. Il reste qu'il s'est écoulé plus d'un demi-siècle depuis 1945 : au minimum, une telle durée aurait dû permettre aux patrimoines importants et aux très hauts revenus qui en sont issus de parcourir une bonne partie du chemin séparant le niveau du début du siècle du niveau plancher de 1945. Ajoutons que ce ne sont pas les revenus du capital en tant que tels qui ont disparu, mais bien plutôt leur répartition qui semble s'être structurellement comprimée : à la fin du XX^e siècle, la part des revenus du capital dans le revenu total (tous foyers confondus) se situe à un niveau quasiment identique à celui observé à la veille de la Première Guerre mondiale⁽³¹⁾.

Il nous semble donc nécessaire de faire appel à l'idée selon laquelle les conditions de l'accumulation de très grosses fortunes sont devenues au cours du XX^e siècle structurellement différentes de ce qu'elles étaient au XIX^e siècle et jusqu'en 1914, essentiellement du fait de la création et du développement de l'impôt progressif sur le revenu (et de l'impôt progressif sur les successions). Autrement dit, la raison pour laquelle les grandes fortunes ne se sont jamais remises des crises et de la « remise à zéro » des années 1914-1945 serait qu'elles ont dû faire face dans leur phase de reconstitution à une importante ponction fiscale, prélevée chaque année sur leurs revenus du

(30) On notera d'ailleurs que dans l'immédiat après Seconde Guerre mondiale, les revenus les plus élevés sont exceptionnellement constitués de revenus mixtes et non pas de revenus du capital (les revenus du capital reprisent progressivement leur place au cours des années cinquante et soixante). Il s'agit de la seule et unique fois où la structure de la composition des hauts revenus s'écarte de façon importante de la forme générale représentée sur les graphiques 8 et 9.

(31) La part des revenus du capital dans le revenu des ménages, telle que les comptes nationaux permettent de la mesurer, était d'environ 20 % au début du siècle, avant de s'effondrer aux alentours de 10 % au milieu du siècle, et finalement de retrouver un niveau de l'ordre de 20 % dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. La part du capital dans la valeur ajoutée des entreprises a été nettement plus stable sur longue période (si l'on excepte un effondrement très passager en 1944-1945). La différence tient notamment au fait que les profits non distribués se sont établis à des niveaux très élevés dans les années cinquante et soixante, ainsi qu'aux très fortes fluctuations du niveau des loyers reçus par les ménages (il faut attendre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix pour que l'indice des loyers retrouve son niveau du début du siècle – relativement à l'indice général des prix).

fait de l'impôt sur le revenu, et une fois par génération lors de la transmission du patrimoine accumulé à la génération suivante du fait de l'impôt sur les successions. Après un choc initial de nature « conjoncturelle » (inflation, crise des années trente, guerres mondiales), ce serait donc un facteur structurel (l'impôt progressif) qui aurait empêché les grandes fortunes et les très hauts revenus qu'elles génèrent de retrouver le niveau qui était le leur avant les chocs.

Cette explication semble *a priori* relativement convaincante. En particulier, il faut rappeler que les très grandes fortunes dont on observe les revenus au début du siècle sont le produit d'un siècle d'accumulation du capital sans perturbation majeure : au cours de la période 1815-1914, les fortunes pouvaient s'accumuler non seulement sans crainte de l'inflation, mais également et surtout sans crainte ni de l'impôt sur le revenu, ni de l'impôt sur les successions (les taux d'imposition les plus élevés atteignaient des niveaux dérisoires avant 1914). Après la Première Guerre mondiale, les données du problème changent radicalement : les taux d'impositions les plus élevés de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions atteignent des niveaux de l'ordre de 30, 40, 50 %, voire davantage, niveaux qu'ils conserveront jusqu'à nos jours, et les foyers les mieux lotis se retrouvent donc à devoir payer chaque année 30, 40 ou 50 % de leur revenu au titre de l'impôt sur le revenu, et à devoir verser une fois par génération une proportion équivalente de leur patrimoine au titre de l'impôt sur les successions. Il devient matériellement impossible dans ces conditions d'accumuler des fortunes d'un même niveau (relativement au revenu moyen) que celles qu'il était possible d'accumuler dans un monde sans impôt (ou presque), surtout si l'on souhaite, au moins dans un premier temps, maintenir un certain niveau de vie et ne pas se laisser totalement « prolétarianiser » par les crises des années 1914-1945. Nous présenterons dans la partie suivante un certain nombre de simulations permettant de se faire une idée de l'ampleur de ces effets et de la plausibilité de notre thèse (*cf. infra*).

Avant de présenter les résultats de ces simulations, il nous faut cependant écarter une autre explication, selon laquelle la non-reconstitution des très hauts revenus du capital ne serait qu'une « illusion fiscale ». Selon cette explication, le fait que la part des très hauts revenus dans le revenu total se soit stabilisée depuis 1945 et n'ait pas retrouvé son niveau du début du siècle et des années vingt serait entièrement dû au fait que nous avons mesuré le niveau des très hauts revenus à partir des revenus déclarés au fisc : pour les très hauts revenus, le ratio entre les « revenus réels » et les revenus déclarés aurait considérablement augmenté depuis 1945, si bien que la prise en compte des seuls revenus déclarés ne permettrait pas de voir que les « revenus réels » des strates supérieures du centile supérieur auraient en réalité atteint dans les années quatre-vingt-dix le niveau qui était le leur avant les crises (relativement au revenu moyen). Nous avons examiné de façon détaillée la portée et la pertinence de cette explication, et nous avons conclu qu'elle était peu plausible.

Tout d'abord, l'ampleur des évolutions observées semble tout simplement trop massive pour que des facteurs de cette nature puissent permettre d'en rendre compte. Les revenus déclarés dans les années quatre-vingt-dix par le fractile P99,99-100 sont de l'ordre de cinq fois plus faible que ce qu'ils « devraient » être (leur part dans le revenu total est cinq fois plus faible que ce qu'elle était au début du siècle), et il faudrait donc faire l'hypothèse qu'un franc de revenu déclaré par le fractile P99,99-100 dans les années quatre-vingt-dix corresponde à cinq francs de « revenu réel », alors qu'un franc de revenu déclaré lors des toutes premières années d'application de l'impôt sur le revenu et dans les années vingt ne correspondait qu'à un franc de « revenu réel ». Une telle hypothèse paraît d'autant moins réaliste que tout semble au contraire indiquer que la fraude n'a jamais été aussi importante que lors des premières décennies d'application de l'impôt progressif, compte tenu notamment des pouvoirs d'investigation très limités dont disposait l'administration fiscale de l'époque (les établissements financiers n'étaient même pas tenus de communiquer au fisc l'identité des personnes auxquels des intérêts ou dividendes étaient versés). Une prise en compte exhaustive de la fraude et de la dissimulation conduirait probablement à amplifier notre diagnostic, et non pas à l'atténuer. Ajoutons que les incitations à la fraude, et non seulement les opportunités de fraude, étaient plus fortes dans l'entre-deux-guerres, notamment pour ce qui concerne les dividendes : avant la création en 1965 de l'avoir fiscal, les dividendes faisaient l'objet d'une double imposition systématique (imposition au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, puis imposition au titre de l'impôt sur le revenu individuel des actionnaires)⁽³²⁾ ; depuis 1965, les dividendes font l'objet d'une imposition unique, et seule la déclaration des dividendes permet de se faire rembourser l'impôt payé par les sociétés.

Il faut certes reconnaître que la liste des revenus du capital légalement exonérés de l'impôt sur le revenu (et donc non pris en compte dans nos estimations) s'est considérablement allongée au cours du temps : en particulier, le prélèvement libératoire (qui permet aux intérêts d'échapper au barème progressif) et les livrets et plans d'épargne exonérés (livret A, PEL, PEP, PEA, etc.) n'existaient pas dans l'entre-deux-guerres. Mais le fait est que ces revenus, s'ils peuvent constituer un complément de revenu non négligeable pour les fractiles les moins élevés du décile supérieur, n'ont qu'une importance relativement limitée pour les fractiles les plus élevés : les très hauts revenus du capital ont toujours été constitués pour une part prépondérante de dividendes, et ces derniers n'ont jamais réussi à échapper au barème progressif⁽³³⁾. Ajoutons que les plus-values, qui contrairement aux intérêts et aux revenus des divers livrets et plans d'épargne exonérés

(32) Les dividendes de l'entre-deux-guerres faisaient même l'objet d'une « triple imposition », puisqu'ils étaient également soumis à l'« impôt sur le revenu des valeurs mobilières » (IRVM), impôt proportionnel prélevé à la source.

(33) Selon nos estimations, la prise en compte des intérêts soumis au prélèvement libératoire, des revenus des divers livrets et plans d'épargne exonérés et des intérêts crédités sur les contrats d'assurance-vie conduirait à un rehaussement maximal d'environ 20 % des revenus du fractile P99,99-100, soit vingt fois moins que le rehaussement de 400 % nécessaire pour valider la théorie de l'illusion fiscale.

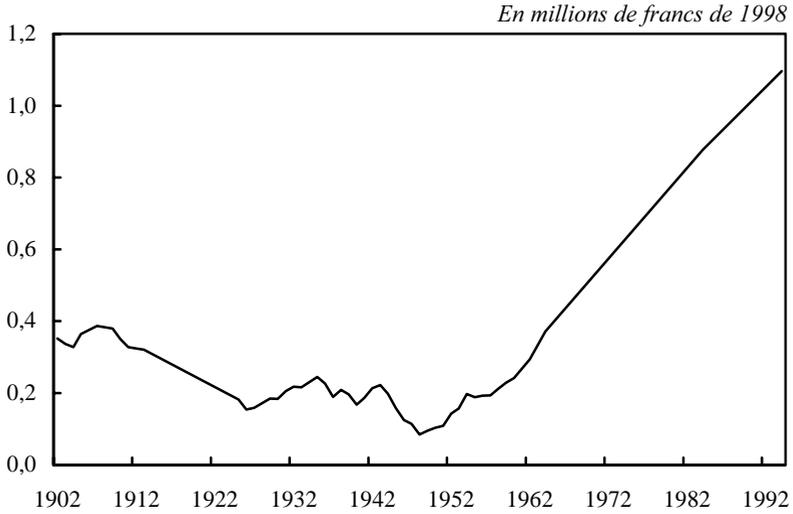
constituent une forme de revenu du capital particulièrement prisée par les foyers les plus aisés, ne sont entrées dans le champ des statistiques fiscales que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (suite à la décision prise à la fin des années soixante-dix de les assujettir à une taxation à taux proportionnel) : nous avons donc pu pour la période des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix mesurer l'important complément de revenu représenté par les plus-values, alors qu'une telle opération est impossible pour les périodes antérieures (les plus-values mobilières étaient généralement non imposables, et aucune statistique à leur sujet n'est disponible)⁽³⁴⁾.

Afin de conforter notre diagnostic, nous avons également exploité les statistiques issues des déclarations de successions, établies régulièrement par l'administration depuis la création de l'impôt progressif sur les successions (loi du 25 février 1901) et également tombées dans l'oubli, ce qui nous a permis de mesurer l'évolution sur longue période de la concentration des patrimoines eux-mêmes (et non seulement des revenus qui en sont issus)⁽³⁵⁾. On constate que les différentes strates du décile supérieur de la hiérarchie des patrimoines au décès (les 10 % des décès annuels les plus riches en patrimoines), de la même façon que les différentes strates du décile supérieur de la hiérarchie des revenus, ont connu des évolutions extrêmement contrastées au cours du XX^e siècle. Exprimée en francs de 1998, la succession moyenne léguée par le fractile P90-95 de la hiérarchie des décès par un coefficient de l'ordre de 3,2 entre les deux extrémités du siècle, passant d'à peine 350 000 francs à la veille de la Première Guerre mondiale à environ 1,1 million de francs dans les années quatre-vingt-dix (*cf.* graphique 15). À l'extrémité inverse du décile supérieur, on constate que la succession moyenne léguée par le fractile P99,99 de la hiérarchie des décès a été divisée par 4 au cours du XX^e siècle, passant d'environ 200-250 millions de francs au début du siècle à moins de 60 millions de francs à la fin du siècle, en dépit de l'enrichissement général (*cf.* graphique 16). Le ratio séparant le fractile P99,99-100 du fractile P90-95 est passé de 600-650 au début du siècle à 50-55 à la fin du siècle, soit une division par douze (*cf.* graphique 17).

(34) Dans les années quatre-vingt-dix, le complément de revenu représenté par les plus-values atteint 20-25 % du revenu hors plus-values au niveau du fractile P99,99-100. Les statistiques fiscales américaines, qui permettent de suivre l'évolution des plus-values depuis la Première Guerre mondiale, permettent de constater que les niveaux atteints dans les années vingt n'ont été égalés que lors du boom boursier de la fin des années quatre-vingt-dix, et il est fort possible que l'évolution française soit similaire. Afin de présenter des séries aussi homogènes que possible, et compte tenu du fait que les plus-values ne sont apparues dans les statistiques fiscales françaises que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les séries présentées sur les graphiques 4 à 9 ne prennent pas en compte les plus-values.

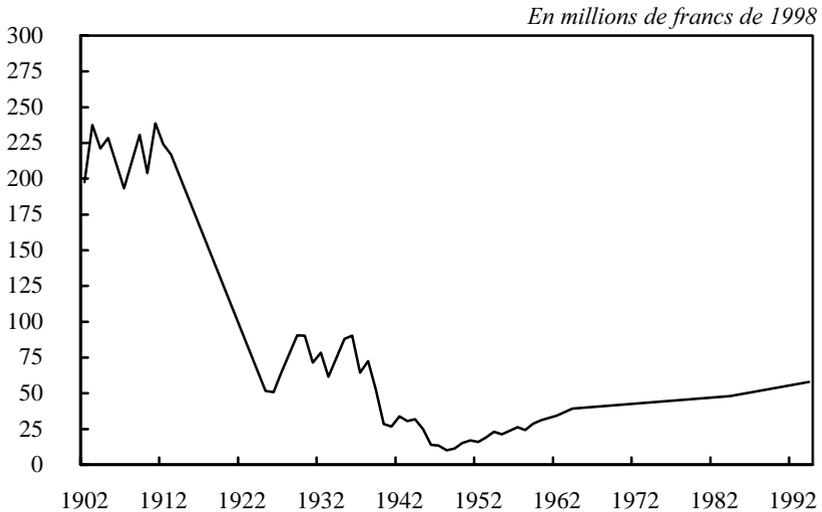
(35) Tous les détails techniques liés à ces estimations sont décrits de façon précise dans notre livre (Piketty, 2001, annexe J). Précisons simplement que les statistiques successorales, qui avaient été établies à un rythme quasiment annuel de 1902 à 1964, ont été interrompues en 1964 : depuis cette date, nous disposons de statistiques similaires uniquement pour quelques années isolées (1984 et 1994). Signalons également que les fractiles de la hiérarchie des patrimoines au décès en supposant un nombre annuel de décès égal à 500 000 (ce qui correspond approximativement au nombre de décès constaté en France tout au long du XX^e siècle, si l'on exclut les décès en bas âge et les brèves poussées dues aux guerres) : le fractile P90-100 regroupe les 50 000 plus grosses successions annuelles, et le fractile P99,99-100 regroupe les cinquante plus grosses successions annuelles.

15. Succession moyenne des « classes moyennes » (fractile P90-95) de la hiérarchie des décès en France de 1902 à 1994



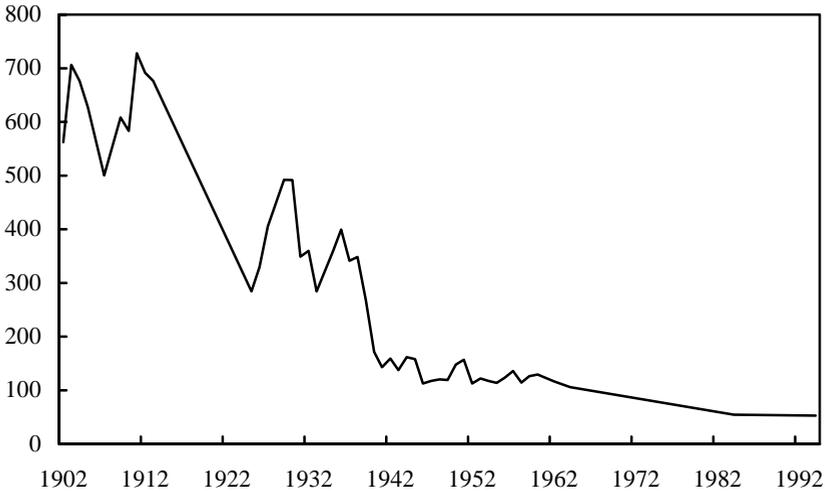
Source : Piketty, 2001, colonne P90-95 du tableau J9, annexe J.

16. Succession moyenne des « 200 familles » (fractile P99,99-100) de la hiérarchie des décès en France de 1902 à 1994



Source : Piketty, 2001, colonne P99,99-100 du tableau J9, annexe J.

17. Ratio entre la succession moyenne des « 200 familles » (fractile P99,99-100) et la succession moyenne des « classes moyennes » (fractile P90-95) en France de 1902 à 1994



Source : Piketty, 2001, colonne P99,99-100/P90-95 du tableau J9, annexe J

Ces résultats, qui confirment pleinement les résultats obtenus au niveau des revenus⁽³⁶⁾, et ce bien que ces deux sources (déclarations de revenus et déclarations de successions) soient très largement indépendantes, montrent le niveau phénoménal atteint par les grandes fortunes à la veille de la Première Guerre mondiale et l'ampleur de la compression des inégalités patrimoniales qui a eu lieu au cours du XX^e siècle : les très grosses successions des années quatre-vingt-dix sont certes très importantes, mais elles sont douze fois moins grosses (relativement aux autres successions) que celles du début du siècle. L'ampleur des transformations observées semble là encore beaucoup trop massive pour qu'elles puissent s'expliquer par des phénomènes de fraude ou de dissimulation (de même que pour les revenus, il est probable que la fraude aux successions n'a jamais été aussi importante qu'au début du siècle et dans l'entre-deux-guerres)⁽³⁷⁾.

(36) Il est logique que le coefficient de progression séculaire soit plus faible pour les successions que pour les revenus, car il faut attendre que les décès en question se soient produits.

(37) Précisons en outre que les régimes d'imposition des successions et des donations n'ont été unifiés qu'en 1942 (loi du 14 mars 1942), si bien que ce n'est que depuis 1942 que nos estimations prennent en compte les donations antérieures au décès et rappelées lors de la succession (les successions du début du siècle et de l'entre-deux-guerres seraient encore plus importantes si ces donations avaient pu être prises en compte).

Ajoutons enfin que cette forte diminution de la concentration des patrimoines est un phénomène qui a profondément marqué l'évolution des représentations sociales de l'inégalité. Ce n'est pas par hasard si la figure du « rentier », si présente dans la société française du début du XX^e siècle et de l'entre-deux-guerres, a laissé la place depuis 1945 à la figure du « cadre » : le fait est que les personnes vivant de leurs rentes étaient au début du siècle et dans l'entre-deux-guerres suffisamment nombreuses et opulentes pour constituer un type social connu de tous, ce qui n'est plus le cas depuis 1945. Outre qu'elles permettent de s'assurer que cette grande transformation des perceptions a certains fondements objectifs, un des principaux intérêts de nos estimations est qu'elles permettent de montrer que ce bouleversement n'est en aucune façon la conséquence d'un processus économique « spontané » et irréversible.

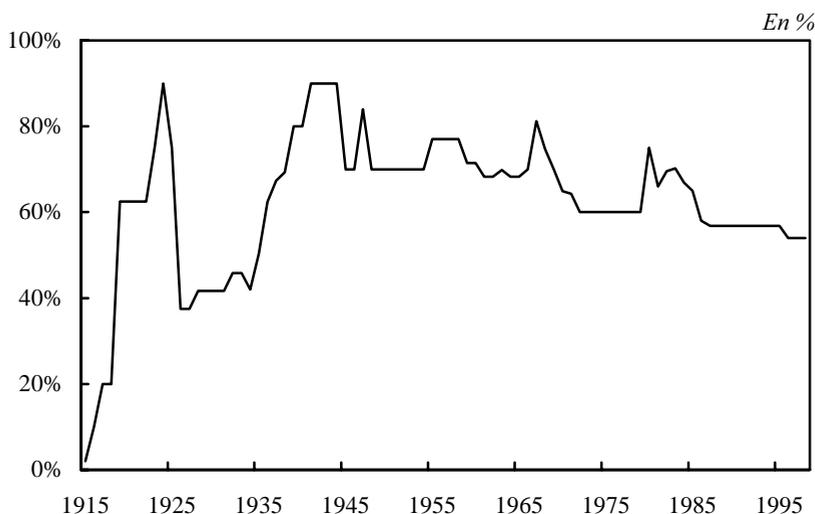
L'impact de l'impôt progressif sur la concentration future des patrimoines

Afin de juger de la plausibilité de notre thèse, il est nécessaire de présenter les résultats de quelques simulations simples. Le fait que l'impôt progressif ait un impact structurel sur la concentration future des patrimoines n'est en effet guère surprenant : par définition, l'impôt progressif a un effet limité sur les capacités d'épargne et d'accumulation des foyers disposant de revenus faibles ou moyennement élevés, et il a un effet beaucoup plus important sur les capacités d'épargne et d'accumulation des foyers disposant de revenus très élevés ; il est donc parfaitement logique que l'impôt progressif conduise à une certaine compression de l'inégalité future des patrimoines. La question n'est pas de savoir si cet impact existe, mais de savoir s'il est quantitativement suffisamment important pour expliquer les évolutions observées.

Or le fait est que l'introduction de l'impôt progressif a constitué pour les contribuables fortunés une rupture d'une rapidité et d'une ampleur tout à fait étonnantes. Avant 1914, il n'existait pas à proprement parler d'impôt sur le revenu, et les quatre « contributions directes » créées en 1792 par la Révolution française (les « quatre vieilles ») en tenaient lieu : l'impôt dépendait de divers indices censés mesurer la capacité contributive des contribuables (valeur locative de l'habitation, nombre de portes et fenêtres, etc.), et en pratique les taux effectifs d'imposition ne dépassaient jamais 3-4 % du revenu (au maximum), y compris pour les revenus les plus élevés. Très concrètement, cela signifie que les contribuables aisés, après avoir payé leurs impôts, disposaient pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'en 1914 d'au moins 96-97 % de leurs revenus avant impôt pour consommer, rémunérer leurs domestiques, et surtout acquérir de nouvelles propriétés, élargir leur portefeuille de valeurs mobilières, financer de nouveaux investissements dans leurs entreprises. Il s'agissait donc de conditions idéales pour accumuler des fortunes considérables. La loi du 15 juillet 1914 ne changea pas radicalement cet état de fait : le taux marginal supérieur en vigueur lors de

la première année d'application de l'impôt sur le revenu n'était que de 2 %. Mais les taux supérieurs furent relevés à plusieurs reprises au cours de la Première Guerre mondiale, et plus encore à l'issue du conflit : le Bloc national, qui regroupaient pourtant des groupes parlementaires qui n'avaient guère soutenu l'impôt progressif avant la guerre, dut se résoudre à mettre en place une très forte progression des taux applicables aux revenus les plus élevés, tant la situation financière héritée de la guerre semblait désespérée. C'est ainsi que le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu passa en moins de 10 ans de 2 à 90 % (2 % lors de l'imposition des revenus de 1915, 90 % lors de l'imposition des revenus de 1924). Le taux marginal supérieur fut abaissé aux alentours de 40-50 % à la fin des années vingt, mais il retrouva à la fin des années trente et pendant la Seconde Guerre mondiale les sommets atteints au début des années vingt, avant de se stabiliser aux alentours de 60-70 % depuis 1945 (*cf.* graphique 18)⁽³⁸⁾.

18. Taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu de 1915 à 1998

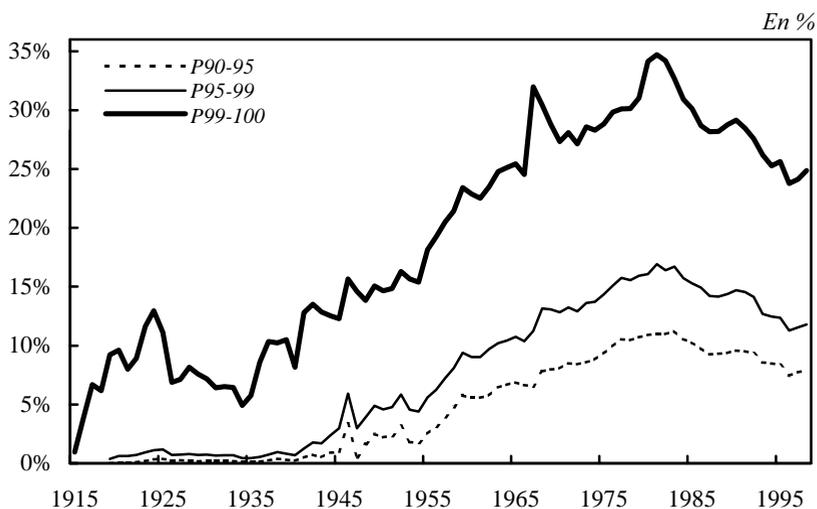


Source : Piketty, 2001, colonne 12 du tableau A2, annexe A.

Autrement dit, en première approximation, on peut considérer que les revenus les plus élevés ont été soumis à des taux d'imposition de l'ordre de 3-4 % pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, puis à des taux d'imposition de l'ordre de 60-70 % depuis la Première Guerre

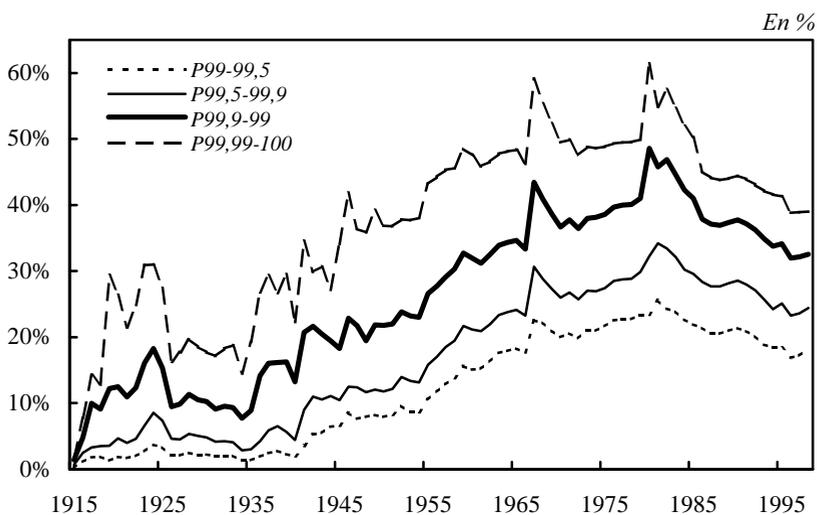
(38) Les taux marginaux supérieurs indiqués sur le graphique 8 incluent toutes les majorations d'impôt, et en particulier les majorations dites « exceptionnelles ». Nous reviendrons plus loin sur la baisse du taux marginal supérieur observée en fin de période.

19. Taux moyen effectif d'imposition au titre de l'impôt progressif sur le revenu des fractiles P90-95, P95-99 et P99-100 en France de 1915 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonnes P90-95, P95-99 et P99-100 du tableau B20, annexe B.

20. Taux moyen effectif d'imposition au titre de l'impôt progressif sur le revenu des fractiles P99-99,5, P99,5-99,9, P99,9-99,99 et P99,99-100 en France de 1915 à 1998



Source : Piketty, 2001, colonnes P99-99,5, P99,5-99,9, P99,9-99,99 et P99,99-100 du tableau B20, annexe B.

mondiale et pendant tout le reste du XX^e siècle (50-60 % dans les bonnes années, 80-90 % dans les mauvaises années). On peut difficilement imaginer rupture plus brutale. Certes, les taux effectifs d'imposition sont toujours nettement inférieurs aux taux marginaux supérieurs, car ces derniers ne concernent généralement que les strates supérieures du centile supérieur de la hiérarchie des revenus. Les barèmes de l'impôt sur le revenu se sont en effet toujours caractérisés par une très rapide progressivité au sein même du décile supérieur : les taux effectifs d'imposition ont toujours été extrêmement modérés au niveau du fractile P90-95 (moins de 10 %), alors que les taux effectifs d'imposition du fractile P99,99-100 ont dépassé les 30 % dès l'entre-deux-guerres, avant de stabiliser aux alentours de 40-50 % depuis 1945 (*cf.* graphiques 19 et 20)⁽³⁹⁾. Mais le fait est que cette très rapide progressivité est précisément de nature à favoriser une compression spectaculaire des inégalités patrimoniales au sommet de la hiérarchie des fortunes : les stratégies d'épargne et d'accumulation des « classes moyennes » et autres « classes moyennes supérieures » ne sont pratiquement pas affectées par l'impôt progressif, alors que les détenteurs de patrimoines importants voient leurs capacités d'épargne et d'accumulation réduites dans des proportions substantielles.

Commençons par essayer de comprendre la contribution de l'impôt sur le revenu à la phase d'effondrement des très hauts revenus du capital (1914-1945). Ainsi que nous l'avons déjà noté, cette phase d'effondrement s'explique au premier chef par des chocs non fiscaux (inflation, faillites des années trente, destructions liées aux guerres mondiales), et il n'est pas nécessaire de faire appel à l'impôt progressif pour en rendre compte. Cependant, compte tenu de l'ampleur de la rupture fiscale mise en place à l'issue du premier conflit mondial, il serait fort étonnant que l'impôt sur le revenu n'ait pas contribué à amplifier ces chocs. Considérons le cas d'un détenteur de patrimoine ayant accumulé une fortune suffisamment importante (ou ayant hérité d'une fortune suffisamment importante) pour pouvoir vivre des revenus produits par ce capital. Supposons que la phase d'accumulation de ce capital se soit déroulée dans un monde sans impôt, et que ce capitaliste ait pris l'habitude de consommer chaque année l'essentiel des revenus issus de son patrimoine, ce qui lui permet de s'offrir un train de vie enviable : hôtel particulier, domestiques, résidences secondaires, etc. Pour simplifier, allons jusqu'à supposer que ce capitaliste consomme l'intégralité des revenus de son capital : par exemple, supposons que sa fortune lui rapporte chaque année des revenus (nets des frais d'entretien de son patrimoine) égaux à 5 % de ladite fortune, et qu'il consomme chaque année ce

(39) L'écart particulièrement fort observé dans l'entre-deux-guerres entre taux marginal supérieur et taux effectif du fractile P99,99-100 s'explique notamment par le fait que l'impôt dû au titre de l'année précédente était à cette époque déductible du revenu imposable courant (cette disposition ne fut supprimée qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale). Il faut toutefois noter que les taux effectifs de l'entre-deux-guerres seraient encore plus élevés si nous prenions en compte les impôts cédulaires (tous les taux donnés ici concernent uniquement l'impôt progressif sur le revenu *stricto sensu*).

rendement net de 5 %, de telle façon que son patrimoine est totalement stationnaire. Autrement dit, les générations antérieures, ou lui-même dans la première partie de son existence, ont accumulé pour assurer sa prospérité, et il se contente dorénavant de consommer ses rentes et de préserver la valeur de son patrimoine. Supposons qu'un État mal intentionné décide subitement de taxer ses revenus à un taux substantiel (par exemple à un taux moyen effectif de 30 %), et que notre capitaliste, persuadé qu'il s'agit d'une mauvaise passe, ou tout simplement peu désireux et peu préparé à réduire ses habitudes de consommation passées, décide, au moins dans un premier temps, de maintenir son train de vie initial, et non pas de le réduire de 30 %, comme cela aurait été nécessaire afin de préserver la valeur de son capital.

Le fait simple mais important sur lequel nous voudrions insister ici est qu'une telle attitude conduit dans des délais extrêmement brefs à une amputation considérable de la fortune en question. Supposons que la fortune initiale était de 100 millions de francs et le rendement net de 5 %, si bien que le capitaliste avait pris l'habitude de dépenser chaque année 5 millions de francs de revenus. Avec un taux d'imposition de 30 %, le capitaliste se retrouve avec un rendement net d'impôt de 3,5 %, soit 3,5 millions de francs de revenus au lieu de 5 millions. La première année, il est donc contraint d'amputer de 1,5 % la valeur de son capital : afin de préserver son train de vie, il vend pour 1,5 millions de francs de valeurs mobilières ou de propriétés foncières (ou omet de réaliser pour 1,5 millions de francs d'investissements nécessaires pour maintenir la valeur de son patrimoine, ce qui revient au même). Dès la seconde année, il est contraint d'amputer son capital dans des proportions plus importantes : il perçoit un revenu net d'impôt égal à 3,5 % de 98,5 millions de francs, soit 3,4475 millions de francs, et il doit donc amputer son capital de 1,5525 millions de francs supplémentaires. Et ainsi de suite au cours des années suivantes : on peut ainsi calculer que 18 % du capital a été dilapidé au bout de dix ans, 42 % au bout de vingt ans, etc., et qu'il ne reste plus rien de la fortune initiale au bout de 35 années (cf. tableau 3). Si le taux effectif d'imposition est de 50 % et non pas de 30 %, alors le processus de grignotage du capital accumulé est évidemment encore plus rapide : 28 % du capital a été détruit au bout de 10 ans, 64 % au bout de vingt ans, et il ne reste plus rien au bout de 28 années (cf. tableau 3). Et si notre capitaliste était habitué à vivre avec un rendement net de 10 % et non pas de 5 %, alors la rapidité du processus est telle qu'il n'a même pas le temps de réaliser qu'il court à sa perte : avec un taux d'imposition de seulement 30 %, le capital est entièrement détruit au bout de 18 années ; avec un taux effectif d'imposition de 50 %, le capital est entièrement détruit au bout de 14 années (cf. tableau 3).

Aussi théorique puisse-t-il sembler, ce processus dynamique et cumulatif d'amputation des fortunes nous semble décrire assez bien ce que nombre de capitalistes ont vécu au cours de l'entre-deux-guerres. Les détenteurs de patrimoines importants, déjà ébranlés par les chocs liés à la Première Guerre mondiale, durent faire face dès le début des années vingt à des taux effectifs dépassant les 30 %, sans commune mesure avec les taux appliqués avant

le conflit. Face à cette réduction de près d'un tiers de leur revenu disponible, les contribuables fortunés les plus fatalistes se résolurent sans doute à réduire immédiatement le niveau de leur consommation dans des proportions équivalentes. Mais ceux qui choisirent de conserver leur train de vie d'avant-guerre pendant quelques années supplémentaires durent en subir très vite les conséquences, et nous pensons que ce processus contribue à expliquer pourquoi les très hauts revenus ont connu une baisse tendancielle dès années vingt (la part du fractile P99,99-100 dans le revenu total passe de près de 3 % à l'issue de la guerre à moins de 2,5 % à la veille de la crise de 1929). On remarquera par exemple que cet effritement d'environ 20 % observé au cours des années vingt correspond à l'amputation théorique de 18 % que subirait le patrimoine (et donc les revenus, pour un rendement donné) d'un capitaliste choisissant de maintenir pendant dix ans son niveau de vie antérieur en dépit d'un taux d'imposition de 30 % frappant un rendement de 5 % (cf. tableau 3).

3. L'impact de l'impôt sur le revenu sur l'accumulation du capital, I

	$r = 5 \%$ $t = 30 \%$	$r = 5 \%$ $t = 50 \%$	$r = 10 \%$ $t = 30 \%$	$r = 10 \%$ $t = 50 \%$
$n = 5$	8 %	13 %	17 %	28 %
$n = 10$	18 %	28 %	41 %	63 %
$n = 15$	29 %	45 %	75 %	—
$n = 20$	42 %	64 %	—	—
$n = 25$	58 %	85 %	—	—
$n = 30$	77 %	—	—	—
...	$n^* = 35$	$n^* = 28$	$n^* = 18$	$n^* = 14$

Lecture : En cas de taxation de ses revenus à un taux $t = 30 \%$, le détenteur d'un capital rémunéré à un taux $r = 5 \%$ choisissant de maintenir son niveau de vie initial (avant introduction de l'impôt) aura détruit 8 % de son capital au bout de $n = 5$ années, 18 % de son capital au bout de $n = 10$ années, etc., et aura totalement épuisé son capital au bout de $n^* = 35$ années (avant l'introduction de l'impôt, le détenteur du capital consommait chaque année l'intégralité du rendement, et son capital était stationnaire).

Venons en maintenant à la question essentielle, à savoir l'impact de l'impôt sur le revenu sur la phase de reconstitution de nouvelles grandes fortunes ouverte en 1945. À la suite des destructions de la Première Guerre mondiale, de l'hyper-inflation, et surtout de la crise des années trente et des destructions de la Seconde Guerre mondiale, chocs dont nous venons de dire qu'ils furent probablement amplifiés par les premiers effets dynamiques de l'impôt sur le revenu, les foyers fortunés du fractile P99,99-100 se retrouvèrent en 1945 avec un revenu moyen avant impôt (exprimé en francs constants) et une part dans le revenu total avant impôt de l'ordre de 5 fois plus faibles qu'au début du siècle (cf. graphique 7 supra). Compte tenu de l'ampleur de cet effondrement, la question n'est pas de savoir s'il était possi-

ble en 1945 de maintenir le même train de vie qu'au début du siècle : les rares capitalistes qui s'étaient obstiné dans cette attitude au-delà des années vingt avaient totalement dilapidé leur capital à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et ils ne faisaient plus partie depuis longtemps du fractile P99,99-100 de la hiérarchie des revenus. Considérons donc maintenant le cas de capitalistes (ou d'apprentis capitalistes) ayant compris qu'il était devenu nécessaire de restreindre leur train de vie pour espérer pouvoir retrouver un jour les fortunes du passé, et voyons quel est l'impact dynamique de l'impôt sur le revenu sur ce processus d'accumulation du capital et sur l'ampleur des fortunes qu'ils peuvent espérer atteindre. Plus ces détenteurs de patrimoines adoptent un train de vie « modeste », plus ils consacrent une part importante des revenus de leur capital à l'accumulation, et plus ils peuvent espérer reconstituer (ou constituer) une fortune importante. Dans un monde sans impôt, ce processus d'accumulation peut être extrêmement rapide. Considérons par exemple un capitaliste qui dispose en 1945 d'un patrimoine de taille « moyenne » (soit du fait d'une très forte amputation subie au cours des années 1914-1945, soit du fait qu'il s'agit d'une personne issue d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, et qui n'a pas encore eu le temps d'accumuler une fortune importante), patrimoine qui lui rapporte un rendement annuel de 5 %. Ce capitaliste doit choisir un train de vie, et nous supposons pour simplifier qu'il conserve ce même train de vie au cours des cinquante années suivantes⁽⁴⁰⁾. S'il choisit un train de vie égal à 100 % du rendement de son patrimoine initial, alors il n'aura par définition rien à épargner, et sa fortune sera totalement stationnaire. Mais pour peu qu'il adopte un train de vie égal à 80 % du rendement de son

(40) Cette hypothèse revient à supposer que les taux d'épargne ne cessent de progresser au cours du processus d'accumulation dynastique : une partie de plus en plus faible des revenus du patrimoine accumulé suffit à financer le train de vie fixé au début. Une telle hypothèse est cohérente avec les recherches les plus récentes portant sur ces questions, qui montrent les taux d'épargne progressent très fortement lorsque l'on pénètre dans les strates supérieures dans la hiérarchie des revenus, et que ces comportements sont mieux décrits par des modèles ad hoc (fondés par exemple sur l'idée que l'essentiel du revenu est consacré à l'épargne dès lors qu'une certaine norme de consommation a été atteinte) que par les modèles dynamiques traditionnels d'accumulation du capital (cf. Caroll, 2000, ainsi que Dynan, Skinner et Zeldes, 2000). Quoi qu'il en soit, notons que les modèles traditionnels nous conduiraient à des conclusions encore plus extrêmes. En particulier, le modèle Ramsey-Barro-Becker à horizon infini avec utilité dynastique suppose implicitement une élasticité infinie de l'épargne à long terme vis-à-vis du taux de rendement net du capital (ce dernier doit nécessairement être égal au taux de préférence pour le présent dans le long terme), et l'introduction d'un impôt progressif dans ce modèle conduit à la disparition pure et simple des gros patrimoines : les titulaires de gros patrimoines se mettent à dilapider leur capital jusqu'à ce que leur patrimoine et les revenus qui en sont issus passent au-dessous du seuil de déclenchement du taux supérieur de l'impôt (le capital moyen de l'économie reste inchangé, car les agents situés au-dessus de ce seuil compensent intégralement la dilapidation des agents situés au-dessous). En revanche, un modèle fondé sur un taux d'épargne fixe (hypothèse peu cohérente avec les recherches citées plus haut) conduirait à des résultats légèrement moins spectaculaires que ceux indiqués sur le tableau 4. Par exemple, avec un taux de rendement avant impôt de 10 % et un taux d'épargne fixe de 50 %, le capital accumulé au bout de cinquante ans est « seulement » 3,4 fois plus important dans un monde sans impôt (multiplication du capital par 11,5) que dans un monde avec un impôt de 50 % (multiplication du capital par 3,4) ; la formule appliquée est simplement $x_n = [1 + s(1-t)r]^n$. Dans tous les cas de figure, l'impact dynamique de l'impôt progressif est donc très substantiel.

patrimoine initial, alors sa fortune aura été multipliée par 3,1 au bout de cinquante années ; avec un train de vie égal à 60 % du rendement de son patrimoine initial, sa fortune aura été multipliée par 5,2 au bout de cinquante années ; et ainsi de suite (cf. tableau 4).

4. L'impact de l'impôt sur le revenu sur l'accumulation du capital, II

	$r = 5 \%$ $t = 0 \%$	$r = 5 \%$ $t = 30 \%$	$r = 5 \%$ $t = 50 \%$	$r = 10 \%$ $t = 0 \%$	$r = 10 \%$ $t = 30 \%$	$r = 10 \%$ $t = 50 \%$
$c = 100 \%$	1,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0
$c = 80 \%$	3,1	0,3	0,0	24,3	0,0	0,0
$c = 60 \%$	5,2	1,7	0,5	47,6	5,1	0,0
$c = 40 \%$	7,3	3,0	1,5	70,8	13,2	3,1
$c = 20 \%$	9,4	4,3	2,5	94,1	21,3	7,3

Lecture : Dans un monde sans impôt ($t = 0 \%$), le détenteur d'un capital rémunéré à un taux $r = 5 \%$ peut multiplier son capital par 9,4 au bout de cinquante années s'il accepte de réduire sa consommation à $c = 20 \%$ du revenu fourni par son patrimoine initial. Dans un monde avec un taux d'imposition $t = 50 \%$, le détenteur d'un capital rémunéré à un taux $r = 5 \%$ peut multiplier son capital par 2,5 au bout de cinquante années s'il accepte de réduire sa consommation à $c = 20 \%$ du revenu (avant impôt) fourni par son patrimoine initial (les calculs ont été effectués en supposant que le détenteur du capital conserve le même niveau absolu de consommation pendant cinquante années).

Le fait important est que l'impôt sur le revenu limite très fortement ces possibilités d'accumulation du capital, y compris pour des capitalistes prêts à consacrer l'essentiel de leur revenu disponible à leur stratégie d'accumulation. Supposons par exemple que le fisc s'approprie chaque année 50 % des revenus du capitaliste en question, ce qui correspond au niveau autour duquel le taux moyen d'imposition du fractile P99,99-100 a gravité depuis la Seconde Guerre mondiale (cf. graphique 20). Par définition, notre capitaliste ne pourra accroître sa fortune que s'il adopte un train de vie inférieur à 50 % du rendement de son patrimoine initial (avant impôt) : s'il choisit un train de vie supérieur, alors il ne fera que dilapider sa fortune à brève échéance, ainsi que nous l'avons vu plus haut. S'il adopte un train de vie égal à 40 % du rendement de son patrimoine initial (avant impôt), alors sa fortune aura été multipliée par seulement 1,5 au bout de cinquante années, soit un coefficient de progression plus de deux fois plus faible que le coefficient obtenu dans un monde sans impôt par un capitaliste adoptant un niveau de vie deux fois plus élevé (3,1), plus de trois fois plus faible que le coefficient obtenu dans un monde sans impôt par un capitaliste adoptant un niveau de vie 1,5 fois plus élevé (5,2), et près de cinq fois plus faible que le coefficient obtenu dans un monde sans impôt par un capitaliste adoptant le même train de vie (7,3) (cf. tableau 4). Autrement dit, pour un train de vie donné, l'existence de l'impôt sur le revenu conduit à accumuler au bout de cinquante années des fortunes de l'ordre de cinq fois moins grandes que celles qu'il serait possible de constituer si cet impôt n'existait pas.

L'impact dynamique de l'impôt sur le revenu serait encore plus massif si l'on supposait que le processus d'accumulation est mené par un capitaliste parvenant à garantir un rendement particulièrement élevé à son capital (par exemple parce qu'il est à la tête d'entreprises en pleine expansion opérant dans de nouveaux secteurs d'activité). Avec un rendement annuel de 10 % (et non pas de 5 %), on peut calculer qu'un capitaliste acceptant un train de vie égal à 60 % du rendement initial de son capital aura multiplié son patrimoine par 47,6 au bout de cinquante années dans un monde sans impôt ; par comparaison, avec un taux d'imposition de 50 %, un capitaliste bénéficiant du même rendement de 10 % et adoptant un train de vie égal à 20 % du rendement initial de son capital (avant impôt), c'est-à-dire un train de vie trois fois plus « modeste », ce qui représente un effort d'épargne bien supérieur, aura multiplié son patrimoine par seulement 7,3, soit un coefficient de progression plus de six fois plus faible (cf. tableau 4). L'idée selon laquelle l'existence de l'impôt sur le revenu pourrait expliquer pourquoi les fortunes accumulées depuis 1945 (et donc les très hauts revenus du capital observés depuis 1945) restent bloquées à des niveaux de l'ordre de cinq fois plus faibles que ceux atteints par les fortunes du début du siècle (relativement aux revenus moyens des différentes époques), fortunes qui étaient le produit d'un monde (presque) sans impôt, semble donc relativement réaliste d'un point de vue quantitatif.

Encore faut-il préciser que ces simulations ne tiennent pas compte de l'impôt progressif sur les successions, qui, de la même façon que l'impôt progressif sur le revenu, a pris à l'issue de la Première Guerre mondiale une importance tout à fait considérable pour les contribuables fortunés. Au XIX^e siècle, l'impôt sur les successions était strictement proportionnel, et son taux n'était que de 1 % : quoi qu'il arrive, quel que soit le niveau de leur fortune, les détenteurs de patrimoines pouvaient toujours transmettre à la génération suivante 99 % du capital qu'ils avaient constitué (ou dont ils avaient eux-mêmes hérité). Il est intéressant de noter que la mise en place par la loi du 25 février 1901 d'un impôt progressif sur les successions n'eut dans l'immédiat qu'un impact fort limité : le taux marginal supérieur applicable aux fortunes les plus élevées fut initialement fixé à 2,5 %, et, malgré plusieurs relèvements des taux décidés entre 1901 et 1914, le taux effectif d'imposition subi par le fractile P99,99-100 de la hiérarchie des patrimoines au décès était d'à peine 5 % à la veille de la déclaration de guerre. De la même façon que pour l'impôt sur le revenu, c'est à l'issue du premier conflit mondial que les taux supérieurs de l'impôt sur les successions furent portés à leurs niveaux « modernes » : le taux effectif d'imposition acquitté par le fractile P99,99-100 est subitement passé à environ 20-25 % dans l'entre-deux-guerres (voire 30-35 % au début des années vingt), avant de s'établir aux alentours de 30-35 % dans les années cinquante, 15-20 % dans les années soixante et soixante-dix, puis à nouveau 30-35 % dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix⁽⁴¹⁾.

(41) La hausse des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix s'explique par la création au début des années quatre-vingt d'une tranche supérieure à 40 % applicable aux très grosses successions en ligne directe (loi du 29 décembre 1983).

Depuis la Première Guerre mondiale, pour qu'un capital résiste à l'épreuve du temps, et *a fortiori* pour en accroître la valeur, il ne suffit donc plus de ne pas le dilapider : chaque génération doit parvenir à transmettre un patrimoine significativement plus important que celui dont elle a elle-même hérité, faute de quoi l'impôt sur les successions et le passage des générations conduiront inexorablement à réduire à peu de choses la fortune familiale. Les coefficients d'accumulation du capital indiqués sur le tableau 4 sont donc surévalués, sans doute d'environ un tiers (en supposant qu'une dynastie capitaliste de 1945 accumulant pendant cinquante ans fait face au moins une fois à l'impôt sur les successions), et les écarts avec les coefficients obtenus dans le monde sans impôt de l'avant Première Guerre mondiale sont sous-évalués d'autant.

Il faut toutefois noter que l'impact dynamique de l'impôt sur les successions sur la concentration des patrimoines est probablement nettement moins massif que celui de l'impôt sur le revenu. La raison en est simple : l'impôt sur les successions ne s'applique qu'une fois par génération, alors que l'impôt sur le revenu s'applique chaque année, si bien que ses effets sont cumulatifs. Pour un train de vie donné (par exemple égal à 40 % du rendement initial du capital), un impôt sur le revenu de 50 % conduit à accumuler au bout de cinquante années un capital de l'ordre de cinq fois plus faible (7,3/1,5) ou de l'ordre de 23 fois plus faible (70,8/3,1) que dans un monde sans impôt (*cf.* tableau 4). Par comparaison, un impôt sur les successions de 50 % conduit par définition à un capital transmis deux fois plus faible que dans un monde sans impôt. En outre, les taux supérieurs de l'impôt sur les successions n'ont jamais atteint en France les niveaux de l'ordre 80-90 % observés pour les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu (tout du moins pour ce qui concerne les successions en ligne directe). Ajoutons que, du point de vue de l'efficacité économique, l'impôt sur le revenu a le mérite de limiter la concentration des patrimoines au sein même d'une génération donnée, alors que l'impôt sur les successions n'agit par définition qu'au moment du passage des générations : cette taxe supplémentaire peut se justifier dans la mesure où la perpétuation intergénérationnelle de la fortune est particulièrement stérile économiquement (plus encore que la perpétuation intragénérationnelle), mais elle ne peut pas se substituer à l'impôt annuel sur le revenu.

La question de la complémentarité entre l'impôt sur le revenu et les impôts annuels sur la fortune, tels que ceux qui ont été appliqués en France dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (IGF puis ISF), se pose différemment : les impôts annuels sur la fortune ont également un impact cumulatif intra-générationnel, et ils peuvent parfois permettre de toucher des patrimoines dont les revenus sont dissimulés, mais ils impliquent que toutes les fortunes d'un montant donné sont taxées au même taux, quel que soit leur rendement, ce qui dans certains cas peut s'avérer problématique (un taux de 2 % sur la fortune peut être très élevé pour certains patrimoines, mais pratiquement insignifiant pour certains capitaux s'accumulant à un rythme très rapide). En tout état de cause, ces impôts annuels sur la fortune

n'ayant commencé à s'appliquer en France à compter des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, il va de soi que l'impact dynamique de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble du XX^e siècle a été incomparablement plus important.

Concluons en notant que les quelques simulations présentées dans cette partie ne permettent évidemment pas de démontrer avec une totale certitude que les choses se sont bien déroulées de cette façon. Pour cela, il faudrait disposer de sources permettant de savoir précisément comment les stratégies patrimoniales des différents groupes sociaux en jeu se sont adaptées aux nouvelles conditions fiscales, comment les taux d'épargne des différents fractiles ont évolué au cours du siècle, etc. Rien ne nous permet d'affirmer de façon certaine que d'autres facteurs n'ont pas également joué un rôle important. Deux faits semblent toutefois établis. D'une part, il est inévitable que l'introduction de l'impôt progressif ait conduit à terme à une diminution structurelle de la concentration des patrimoines (toutes autres choses égales par ailleurs). D'autre part, cet impact dynamique de l'impôt progressif semble suffisamment massif pour expliquer à lui seul le phénomène en jeu, sans qu'il soit nécessaire de faire appel à d'autres facteurs explicatifs.

Remarquons en outre qu'il n'est pas facile de trouver d'autres explications plausibles permettant de comprendre pourquoi le demi-siècle de croissance économique qui s'est écoulé depuis 1945 n'a pas permis la reconstitution de très hauts revenus du capital d'un niveau comparable à ceux qui existaient au début du siècle. En particulier, l'idée selon laquelle nous serions passés d'un capitalisme familial, riche en gros actionnaires individuels, à un capitalisme sans capitalistes, synonyme de très grandes entreprises à l'actionnariat émietté, ne constitue pas vraiment une explication. Toute la question est en effet de savoir pourquoi une telle évolution a eu lieu : de nombreux capitalistes à l'ancienne ont certes été laminés par les crises des années 1914-1945, mais on voit mal quelles forces économiques ou technologiques irrépressibles permettraient d'expliquer pourquoi de nouveaux capitalistes ne pourraient pas prendre leur place et pourquoi les gros actionnaires individuels du début du siècle auraient définitivement disparu. L'explication fondée sur l'impôt progressif sur le revenu (et sur l'impôt progressif sur les successions) a le mérite évident de reposer sur une rupture clairement identifiable : les capitalistes avaient pu tout au long du XIX^e siècle et jusqu'en 1914 « accumuler en paix », alors qu'ils ont du faire face par la suite à des impôts très substantiels.

Une autre explication consisterait à insister sur l'importance de l'inflation : le fait que l'inflation se soit établie depuis 1950 à des niveaux très sensiblement supérieurs à ceux en vigueur au cours des années 1815-1914 aurait empêché la reconstitution de fortunes aussi importantes que par le passé. Cette explication semble *a priori* peu plausible : ainsi que nous l'avons déjà noté, l'inflation n'a pas empêché les foyers du fractile P90-95 de faire progresser leur patrimoine dans les mêmes proportions que leur revenu

(à peu de choses près). Plus généralement, les explications fondées sur l'idée d'un (hypothétique) abaissement séculaire des taux de rendements des patrimoines devraient en principe concerner tous les patrimoines⁽⁴²⁾. Or le fait essentiel est que ce ne sont pas les patrimoines et leurs revenus (considérés dans leur globalité) qui ont disparu, mais bien plutôt leur concentration qui s'est fortement amoindri : seule une explication permettant de comprendre pourquoi l'accumulation est devenue moins aisée pour les très gros patrimoines (mais pas pour les patrimoines légèrement moins importants) peut rendre compte des faits observés.

Les enseignements des expériences étrangères

Voyons maintenant dans quelle mesure l'examen des expériences étrangères permet de confirmer, d'infirmer ou de compléter ce que nous avons appris en examinant la seule expérience française. Il est évidemment hors de question d'écrire ici une histoire comparative complète des inégalités de revenus, de salaires et de patrimoines au XX^e siècle, d'autant plus que les matériaux nécessaires pour une telle entreprise n'ont pas encore été rassemblés : les travaux historiques sur les inégalités sont extrêmement rares, y compris aux États-Unis et au Royaume-Uni, où les recherches de ce type sont pourtant les plus nombreuses. Plus modestement, nous nous contenterons ici de mobiliser les expériences étrangères pour apporter un éclairage sur les deux points suivants. D'une part, l'expérience française de compression des inégalités au XX^e siècle semble-t-elle globalement représentative ? D'autre part, comment la dynamique des différents pays développés permet-elle d'envisager la question de l'impôt progressif et de son évolution à l'aube du XXI^e siècle ?

Commençons par le premier point. On constate tout d'abord qu'il n'existe aucun pays développé où la compression des inégalités au XX^e siècle s'apparente à un processus économique « naturel » et « spontané ». Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, sans aucune exception, la compression des inégalités au cours du siècle passé est pour une part prépondérante le fait de la période 1914-1945, et cette compression s'explique pour l'essentiel par l'effondrement des très hauts revenus, c'est-à-dire les revenus constitués majoritairement de revenus du capital. De plus, les variations entre pays sont parfaitement cohérentes avec l'idée selon laquelle cet effondrement serait la conséquence des chocs subis par les détenteurs

(42) On pourrait certes imaginer que les rendements des différentes catégories de patrimoines aient évolué de façon différente, et que ces variations, compte tenu du fait que la composition des patrimoines varie fortement avec le niveau de fortune, aient eu un impact sur la concentration des patrimoines. Cependant, outre que les évolutions séculaires des rendements vont vraisemblablement dans le « mauvais » sens (l'inflation est susceptible d'avoir affecté le rendement du capital mobilier et des obligations, bien davantage que celui des actions, et les fortunes importantes reposent sur les actions), on voit mal comment de telles variations des rendements relatifs pourraient expliquer que la succession moyenne du fractile P99,99-100 a été divisée par quatre entre les deux extrémités du XX^e siècle, alors que la succession moyenne du fractile P90-95 a été multipliée par trois.

de patrimoines (inflation, faillites, destructions). Dans les pays fortement touchés, à commencer par l'Allemagne, la chute de la part des très hauts revenus a été encore plus marquée qu'en France. Inversement, au Royaume-Uni et aux États-Unis, peu ou pas concernés par les destructions (mais frappés de plein fouet par la crise des années trente), la chute de la part des très hauts revenus a été sensiblement moins forte qu'en France.

Certains auteurs américains, afin de soutenir la théorie de la « courbe de Kuznets », selon laquelle la diminution des inégalités observée au cours de la première moitié du XX^e siècle serait le fruit d'un processus économique « spontané » (et non pas d'un processus largement accidentel), ont défendu l'idée selon laquelle les chocs subis par les détenteurs de patrimoine au cours des années 1914-1945 ne seraient en quelque sorte que la face immergée de l'iceberg : la diminution des inégalités de revenus serait également et surtout la conséquence d'un phénomène continu et progressif de compression des inégalités salariales à l'œuvre entre 1900 et 1950⁽⁴³⁾. Le fait que la baisse des inégalités de revenus soit à ce point concentré parmi les très hauts revenus (et que la baisse se soit produite lors d'années bien spécifiques : crise des années trente, Seconde Guerre mondiale) invite à un certain scepticisme quant à la pertinence de cette thèse. Surtout, ces auteurs n'ont pas véritablement proposé d'estimations permettant de valider l'idée d'une compression tendancielle des inégalités salariales américaines, et nos séries françaises montrent qu'aucun phénomène de cette nature n'a eu lieu en France. Des estimations récentes, bien que très incomplètes, laissent à penser que seules les années de la Seconde Guerre mondiale entraînent une compression significative de la hiérarchie américaine des rémunérations, et qu'aucune tendance spontanée à la baisse n'était à l'œuvre dans l'entre-deux-guerres⁽⁴⁴⁾.

Ajoutons que les rares estimations disponibles pour la fin du XIX^e siècle et les premières années du XX^e siècle invalident la thèse selon laquelle la réduction des inégalités de revenus aurait commencé dès avant le déclenchement du premier conflit mondial. L'étude du cas allemand est de ce point de vue particulièrement intéressante, car l'introduction précoce de l'impôt progressif dans plusieurs États permet de disposer d'estimations de la concentration des revenus remontant jusqu'aux années 1870. Les résultats obtenus sont extrêmement clairs : ils indiquent qu'un accroissement tendanciel des inégalités de revenus a eu lieu en Allemagne au cours des décennies précédant le premier conflit mondial (avec peut-être une légère stabilisation en fin de période). Au Royaume-Uni, l'impôt progressif sur le revenu global s'appliqua pour la première fois lors de l'imposition des re-

(43) Cf. notamment Williamson et Lindert (1980). Cf. également Lindert (2000), qui adopte une position plus nuancée.

(44) Cf. Piketty et Saez (2001). La principale raison pour laquelle il est relativement plus facile de mesurer les inégalités salariales sur longue période en France qu'aux États-Unis (et que dans la plupart des autres pays) est liée à l'existence dans la France de l'entre-deux-guerres d'un impôt cédulaire sur les salaires.

venus de 1908, et les statistiques correspondantes permettent de constater que la concentration des revenus était extrêmement stable entre 1908 et 1914, et qu'il fallut attendre les événements guerriers de 1914-1918 pour observer une baisse soudaine des inégalités, de la même façon qu'en Allemagne⁽⁴⁵⁾. Tous ces faits jettent un doute profond sur la théorie optimiste de la « courbe de Kuznets ».

Si l'expérience française semble donc globalement représentative, plusieurs différences importantes méritent toutefois d'être signalées. Par exemple, il est possible que l'élargissement des hiérarchies salariales observé en France dans les années cinquante et soixante soit dans une certaine mesure une particularité hexagonale : dans les autres pays, il semblerait que la compression des inégalités salariales observée pendant les années de la Seconde Guerre mondiale (inflation, impératifs de l'économie de guerre), phénomène que l'on observe partout, ait eu des effets plus prolongés qu'en France.

De plus et surtout, les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix se caractérisent par un accroissement très rapide des inégalités aux États-Unis, sans commune mesure avec la légère tendance à l'élargissement observée en France et dans la plupart des pays européens (à l'exception du Royaume-Uni, qui occupe une position intermédiaire). Pour expliquer cet accroissement subit des inégalités, les économistes américains ont souvent fait appel à l'idée du « skill-biased technical change » : le changement technique à l'œuvre depuis les années soixante-dix privilégierait de plus en plus la main d'œuvre hautement qualifiée, d'où une tendance mécanique et inévitable au creusement des inégalités. Cette explication a le mérite d'insister sur le caractère « universel » de certaines évolutions en cours : dans tous les pays développés, et pas seulement aux États-Unis, la transformation des systèmes productifs observée depuis les années soixante-dix (déclin des secteurs industriels traditionnels, développement des services et des technologies de l'information) a conduit à un accroissement des inégalités face au travail, soit sous la forme d'un élargissement de l'inégalité des salaires, soit sous la forme d'un accroissement du chômage et du sous-emploi. Que le phénomène sous-jacent soit baptisé « skill-biased technical change » ou reçoive un autre nom, le fait est qu'aucun pays n'a réussi à échapper à cette tendance (sans les allocations chômage et les transferts, les inégalités de revenus aurait fortement progressé dans tous les pays européens).

Cette théorie est cependant insuffisante. L'accroissement des inégalités observé aux États-Unis repose en effet pour une part essentiel sur l'augmentation spectaculaire des très hauts revenus. La part du centile supérieur dans

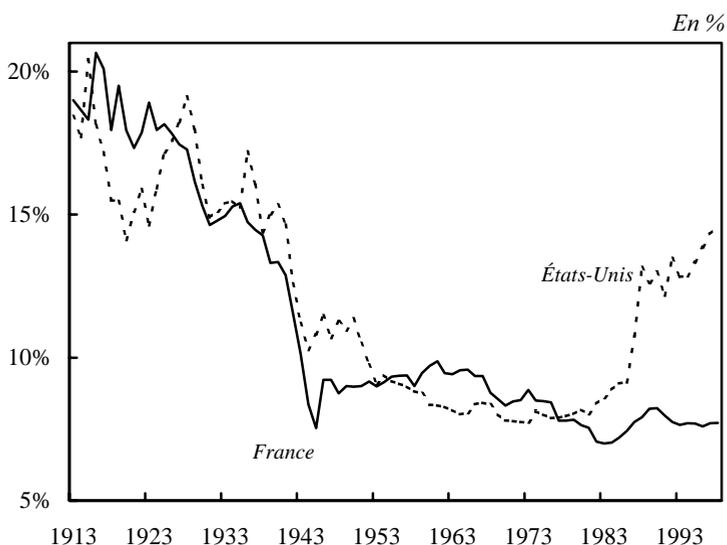
(45) Cf. Atkinson (2001). L'impôt sur le revenu ayant été institué en 1913 aux États-Unis et en 1914 en France, il est impossible dans ces deux pays de mesurer précisément quelle était la tendance « spontanée » des inégalités de revenus à la veille de la Première Guerre mondiale. Notons toutefois que les statistiques successorales suggèrent qu'aucune tendance à la baisse n'était à l'œuvre en France de 1902 à 1914 (cf. graphiques 14 à 16 supra) ; les statistiques des valeurs locatives issues du système des « quatre vieilles » semblent confirmer ce diagnostic (cf. Piketty, 2001, chapitre 7).

21. Part du décile supérieur dans le revenu total en France et aux États-Unis de 1913 à 1998



Sources : France : Piketty, 2001, colonne P90-100 du tableau B14, annexe B ; États-Unis : Piketty et Saez, 2001, colonne P90-100 du tableau A1, annexe A.

22. Part du centile supérieur dans le revenu total en France et aux États-Unis de 1913 à 1998



Sources : France : Piketty, 2001, colonne P99-100 du tableau B14, annexe B ; États-Unis : Piketty et Saez, 2001, colonne P99-100 du tableau A1, annexe A.

le revenu total, qui dans les années soixante-dix était de l'ordre de 7-8 %, a pratiquement atteint 15 % à la fin des années quatre-vingt-dix, soit un niveau proche de ceux observés au début du siècle (*cf.* graphiques 21 et 22)⁽⁴⁶⁾. Ce phénomène s'explique notamment par l'évolution des rémunérations des cadres dirigeants, qui ont littéralement explosé depuis les années soixante-dix. Il semble difficile d'expliquer un tel phénomène par la théorie du « skill-biased technical change » : on a du mal à croire que la « productivité » des cadres dirigeants ait aussi soudainement et aussi massivement progressé, d'autant plus qu'aucune évolution similaire n'est perceptible dans les pays européens (il faudrait faire l'hypothèse que seuls les super-cadres américains sont devenus soudainement et massivement plus productifs). Il paraît plus réaliste d'attribuer cette évolution à une transformation des normes sociales concernant les hiérarchies salariales : après plusieurs décennies de purgatoire, les très hautes rémunérations sont redevenues socialement acceptables dans les États-Unis des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, à tel point que la part des hauts salaires dans la masse salariale totale a largement dépassé à la fin des années quatre-vingt-dix les niveaux observés dans l'entre-deux-guerres⁽⁴⁷⁾. Il s'agit là d'une différence importante entre la France et les États-Unis : alors que le consensus social français en matière de hiérarchies salariales se caractérise par une très grande stabilité à long terme (chaque phase de compression est rapidement annulée, et inversement), le consensus social américain a connu plusieurs perturbations majeures au cours du XX^e siècle. Cette perspective historique montre également que les hiérarchies américaines pourraient fort bien se retourner de nouveau, et qu'il n'y a rien d'inéluctable à ce que la France et les autres pays européens connaissent avec retard les évolutions observées aux États-Unis dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Cela nous conduit à la question de l'impôt progressif. La concentration croissante des revenus observée outre-Atlantique depuis les années soixante-dix s'explique à titre principal par l'explosion des rémunérations des cadres dirigeants, et non pas le retour en force des très hauts revenus du capital⁽⁴⁸⁾. Mais tout laisse à penser que l'abaissement massif des taux supérieurs de l'impôt sur le revenu mis en place par Reagan depuis le début des années quatre-vingt favorise la constitution à un rythme accéléré de fortunes extrêmement élevées, et que cette tendance à l'élargissement des inégalités patrimoniales prendra à l'avenir une importance déterminante, y compris en cas de stabilisation des hiérarchies salariales. Cette question est importante pour l'Europe, où les pressions pour suivre l'exemple fiscal américain sont devenues particulièrement fortes à l'aube du XXI^e siècle. Le recul historique incite là encore à la plus extrême prudence vis-à-vis d'une telle perspective.

(46) Précisons que les séries américaines représentées sur les graphiques 21 et 22 ne tiennent pas compte des revenus perçus sous forme de plus-values. En prenant en compte les plus-values, on constate que la part du centile supérieur atteint 19 % aux États-Unis à la fin des années quatre-vingt-dix (*cf.* Piketty et Saez, 2001, tableau A3, annexe A).

(47) *Cf.* Piketty et Saez (2001).

(48) Les très hauts revenus du capital sont également en progression, mais ils sont encore très loin d'avoir retrouvé leur niveau du début du siècle et des années vingt.

Tout d'abord, il est important d'insister sur le fait que ce n'est que très récemment que les États-Unis (et, à un degré légèrement moindre, le Royaume-Uni) se sont signalés par des impôts moins lourdement progressifs que ceux appliqués en France et dans les autres pays européens. Dans tous les pays occidentaux, y compris dans les pays anglo-saxons, la première guerre mondiale a conduit à l'adoption pour la première fois de taux marginaux supérieurs de l'ordre de ceux adoptés en France (77 % aux États-Unis dès 1918), et les taux marginaux supérieurs se sont stabilisés à des niveaux très élevés à partir de la Seconde Guerre mondiale et pendant toute la période des « Trente glorieuses ». Dans tous les pays occidentaux, y compris dans les pays anglo-saxons, tout laisse à penser que c'est l'impôt progressif qui a permis de faire en sorte que la concentration des patrimoines ne retrouve pas les niveaux astronomiques observés au début du XX^e siècle, favorisant ainsi le passage d'une « société de rentiers » à une « société de cadres »⁽⁴⁹⁾.

En fait, non seulement les pays anglo-saxons n'échappent pas à cette règle, mais ils se sont même situés pendant longtemps à la pointe de ce mouvement. Aux États-Unis, le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu fut porté à 91 % en 1942, dans le cadre de la « Victory Tax » adoptée immédiatement après Pearl Harbor, et ce niveau fut conservé pendant plus de vingt ans, jusqu'en 1964⁽⁵⁰⁾. En France, jamais le taux marginal appliqué aux revenus les plus élevés n'a atteint des niveaux aussi élevés de façon durable (cf. graphique 17 supra). Le taux supérieur américain fut abaissé à 70 % en 1964, niveau officiel auquel il s'est maintenu jusqu'en 1981, mais qui fut fréquemment alourdi par des majorations « exceptionnelles » de 10 %, si bien que le taux supérieur était souvent de 77 % et non pas de 70 % au cours de la période 1964-1981. Puis le taux supérieur fut abaissé à 50 % en 1981 et 28 % en 1986 par l'Administration Reagan, avant d'être relevé à 39,6 % en 1992, à la suite de l'élection de Clinton. Au Royaume-Uni, l'évolution générale fut similaire : le taux marginal applicable aux revenus du capital les plus élevés fut porté jusqu'à 98 % à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et ce n'est qu'après l'élection de Margaret Thatcher que ce taux passa au-dessous de 80 % (le taux marginal supérieur fut abaissé de 83 à 75 % en 1979, puis à 60 % en 1984, et finalement à 40 % en 1988, niveau qui n'a plus été modifié depuis lors)⁽⁵¹⁾.

(49) Signalons d'ailleurs que les travaux anglo-saxons consacrés à l'évolution historique de la concentration des patrimoines ont toujours fait une large place à l'idée selon laquelle l'impôt progressif aurait fortement contribué à l'abaissement structurel du niveau des très grosses successions (cf. notamment Lampman, 1962 et Atkinson et Harrison, 1978).

(50) Si l'on inclut toutes les majorations « exceptionnelles », le taux supérieur atteint même 94 % en 1942 (tout cela en prenant en compte uniquement l'impôt fédéral sur le revenu).

(51) Au Royaume-Uni, les taux supérieurs appliqués aux revenus « gagnés » (« earned income ») ont pendant longtemps été inférieurs aux taux supérieurs appliqués aux revenus du capital (il s'agissait d'une survivance du système cédulaire), et ce n'est que depuis 1984 que le taux marginal supérieur est le même pour toutes les catégories de revenus.

D'une certaine façon, on peut dire que les pays anglo-saxons ont joué au yo-yo avec leur impôt progressif et avec leurs riches au cours du XX^e siècle : ils ont été plus encore plus loin dans la voie de la redistribution fiscale que la France et que la plupart des pays européens à la suite de la crise des années trente et de la Seconde Guerre mondiale, puis ils sont repartis dans l'autre sens avec la même vigueur depuis les années soixante-dix. D'où la question : la France et les autres pays européens doivent-ils vraiment suivre le yo-yo anglo-saxon, sachant que ce dernier peut fort bien faire machine arrière en l'espace d'une décennie ?

Il est certes difficile pour un pays isolé de maintenir des taux supérieurs excessivement élevés. Mais il faut insister sur le fait que le maintien d'une fiscalité fortement progressive pose uniquement un problème de coordination entre pays, et non pas un problème économique en soi. Pendant toute la période des « Trente glorieuses », tous les pays développés appliquaient des taux supérieurs de l'ordre de 60-70 % (au minimum), et cela n'a pas empêché ces mêmes pays de connaître une croissance économique exceptionnellement forte. La question est donc politique et non pas économique : il s'agit de savoir si l'Europe est capable de décider collectivement de ne pas suivre le yo-yo anglo-saxon.

Rappelons en outre que la plupart des pays européens ont déjà fortement réduit le poids de leur impôt progressif, si bien que l'écart avec les États-Unis est à l'aube du XXI^e siècle nettement moins important qu'on ne le dit parfois. En France, le taux marginal supérieur de 54 % appliqué depuis l'imposition des revenus de 1996 est un des plus faibles jamais appliqués depuis les années vingt (*cf.* graphique 18 supra). L'actuel gouvernement a décidé de le réduire davantage encore : il est prévu que le taux supérieur passe à 53,25 % lors de l'imposition des revenus de 2000, 52,75 % lors de l'imposition des revenus de 2001, et 52,5 % lors de l'imposition des revenus de 2002. Il s'agit certes d'une baisse modeste, sans grande conséquence pratique. Mais, comme toujours en cas de course-poursuite, toute la question est de savoir jusqu'où ira-t-on en s'engageant dans cette voie : s'agit-il d'un léger ajustement, ou bien de l'amorce d'un mouvement plus profond, éventuellement mené par d'autres gouvernements, dont l'action serait d'avance légitimée par cette première esquisse⁽⁵²⁾ ? L'expérience américaine la plus récente suggère qu'une telle course-poursuite peut aller très, très loin : le nouveau Président Bush envisage d'abaisser de nouveau les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, ainsi que de supprimer purement et simplement l'impôt sur les successions. Si de telles mesures étaient adoptées, les États-Unis risqueraient fort de reconstituer à terme la « société des rentiers » du début du XX^e siècle. La France et l'Europe, qui dans d'autres domaines ont beaucoup à apprendre de l'Amérique, devraient éviter de suivre les États-Unis sur cette trajectoire-là.

(52) La baisse des taux supérieurs décidée en 2000 a ceci de particulier qu'il s'agit de la première fois dans l'histoire de l'impôt sur le revenu en France qu'un gouvernement socialiste prend l'initiative d'une telle mesure.

La fièvre et le thermomètre

En conclusion de ce rapport, il nous semble important de signaler que, si un mouvement de retour aux inégalités du XIX^e siècle devait se produire, la société française serait statistiquement extrêmement démunie pour en prendre la mesure. Paradoxalement, l'appareil statistique public français de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle est en effet par certains aspects beaucoup plus pauvre que ce qu'il était dans l'entre-deux-guerres et dans les années cinquante et soixante, et il est peut-être même encore plus pauvre que ce qu'il était dans les toutes premières années du XX^e siècle. Cette triste dégradation de la statistique publique concerne l'ensemble des statistiques que l'administration fiscale devrait normalement produire et diffuser à partir des sources dont elle dispose : déclarations de revenus, déclarations de successions, déclarations de salaires, déclarations de fortunes.

Commençons par le cas des statistiques issues des déclarations de revenus. Ainsi que nous l'avons déjà noté, l'administration a dépouillé chaque année depuis l'imposition des revenus de 1915 (sans aucune exception) l'intégralité des déclarations de revenus, ce qui lui a permis d'établir un certain nombre de tableaux statistiques annuels indiquant, en fonction d'un certain nombre de tranches de revenus, le nombre de déclarations déposées, le montant des différentes catégories de revenus déclarées (salaires, dividendes, loyers, etc.), le montant des éventuelles réductions d'impôt, etc. Pendant près de soixante-dix ans, ces tableaux statistiques ont été publiés chaque année dans les différents bulletins statistiques diffusés par le ministère des Finances, et toute personne intéressée pouvait ainsi les consulter en se rendant dans n'importe quelle bibliothèque. Puis, subitement, au milieu des années quatre-vingt, ces tableaux statistiques ont cessé d'être publiés⁽⁵³⁾. Les tableaux en question sont toujours établis annuellement, et ils constituent toujours des documents publics : en principe, toute personne intéressée peut se les procurer en s'adressant au service concerné. Mais il s'agit évidemment d'une procédure qui limite considérablement l'accès à ces documents, qui, de fait, sont largement tombés dans l'oubli. On voit mal pourquoi ces statistiques ne seraient pas disponibles sur le site Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Outre ce problème d'accès, la qualité de ces statistiques s'est également fortement dégradée au cours du temps. Pendant près d'un demi-siècle, l'administration avait pris soin de relever régulièrement le niveau des tranches de revenus utilisées pour dépouiller les déclarations, de façon à faire apparaître clairement les différents groupes de contribuables en jeu. Le niveau nominal de la tranche la plus élevée utilisée par l'administration n'a mal-

(53) Cette interruption s'est produite à l'occasion du remplacement de la publication « Statistiques et études financières » (qui publiait ce type de statistiques depuis la Seconde Guerre mondiale) par « Les Notes Bleues de Bercy » (publication au contenu statistique nettement plus léger).

heureusement jamais été relevé depuis le début des années soixante : la tranche la plus élevée utilisée pour dépouiller les déclarations concernait les revenus imposables supérieurs à 500 000 francs en 1961 (soit 363 contribuables), et elle concerne toujours les revenus imposables supérieurs à 500 000 francs en 1998 (soit 240 125 contribuables). La conséquence est qu'il est aujourd'hui beaucoup plus difficile que par le passé d'étudier l'évolution des hauts revenus⁽⁵⁴⁾. Cette évolution est d'autant plus regrettable que le coût administratif des dépouillements de déclarations de revenus ne serait vraisemblablement guère différent si l'administration utilisait quelques tranches supplémentaires.

Ajoutons qu'un accès simplifié à des statistiques de qualité ne heurterait en aucune façon le légitime respect du droit des personnes au secret fiscal : le fait de savoir qu'il existe 240 125 contribuables (ou même 363 contribuables) dont le revenu se situe dans telle ou telle tranche de revenu ne viole évidemment aucun secret fiscal. Il s'agit simplement de faire en sorte que l'État permette aux citoyens de savoir quels sont les différents groupes sociaux soumis à l'impôt sur le revenu, quel est le montant de leurs revenus, de leurs impôts, etc.⁽⁵⁵⁾.

Le cas des statistiques issues des déclarations de successions se pose de façon légèrement différente. De 1902 à 1964, l'administration a dépouillé pratiquement chaque année (avec quelques très rares interruptions, essentiellement pendant la Première Guerre mondiale et au début des années vingt) l'intégralité des déclarations de successions déposées au cours de l'année en question, ce qui lui a permis d'établir un certain nombre de tableaux statistiques indiquant, en fonction d'un certain nombre de tranches de successions, le nombre de déclarations, le montant des différentes catégories de patrimoine en jeu (immobilier, actions, etc.), ainsi que diverses caractéristiques de la succession (successions en ligne directe, entre non-parents, etc.). Pendant plus de soixante ans, ces tableaux statistiques furent

(54) Diverses procédures d'extrapolation permettent d'estimer le nombre et les caractéristiques des très hauts revenus à partir du nombre et des caractéristiques des hauts revenus (par exemple, le nombre et le niveau des revenus supérieurs à 5 millions de francs à partir du nombre et des niveaux des revenus supérieurs à 500 000 francs), mais seul l'accès aux fichiers informatiques de l'administration (tels que ceux que nous avons utilisés dans une étude récente ; cf. Piketty, 1999) permet de s'assurer que ces extrapolations sont valides et de mettre au point les corrections nécessaires.

(55) Dans le cadre de ce rapport, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a accepté d'établir et de publier des séries statistiques issues des fichiers de déclarations de revenus des années quatre-vingt-dix et permettant de faire apparaître clairement les différents fractiles de hauts revenus (ces séries sont brièvement analysées dans l'annexe placée à la fin de notre rapport, ainsi que dans le complément D). Cette volonté de transparence mérite d'être saluée, mais il est bien évident que ces séries, qui s'interrompent avec les déclarations de revenus 1999 (les dernières disponibles à la date d'écriture de ce rapport) ne sauraient se substituer à la mise en place d'une procédure annuelle de publication de statistiques similaires issues des déclarations de revenus.

publiés chaque année dans les différents bulletins statistiques diffusés par le ministère des Finances (de la même façon que les statistiques issues des déclarations de revenus). Ces statistiques successorales furent soudainement interrompues : depuis 1964, l'administration se contente de constituer périodiquement des échantillons de déclarations de successions permettant de produire un certain nombre de statistiques, publiées de façon éparsée et irrégulière (les deux dernières enquêtes de ce type ont été menées en 1984 et 1994). Il faut certes prendre en compte le fait que la confection de statistiques successorales annuelles représente un coût non négligeable pour l'administration. On a cependant du mal à croire que ce coût, supporté par l'administration pendant plus de soixante ans, soit subitement devenu exorbitant à la fin du XX^e siècle.

Les statistiques issues des déclarations de salaires représentent un autre cas de figure. Dans l'entre-deux-guerres, les déclarations de salaires déposées chaque année par les employeurs (sur lesquelles ces derniers faisaient figurer la liste complète des salariés et des salaires individuels correspondants) servaient de base à l'établissement de l'impôt cédulaire sur les salaires, et c'est donc l'administration fiscale qui se chargeait d'établir et de publier chaque année des tableaux statistiques indiquant, en fonction d'un certain nombre de tranches de salaires, le nombre de salariés et le montant des salaires correspondants. Cette statistique annuelle fut interrompue en 1939, puis, à la suite de la suppression définitive de l'impôt cédulaire sur les salaires en 1948, l'exploitation statistique des déclarations de salaires fut confiée à l'INSEE, qui depuis 1950 a établi et publié pratiquement chaque année des tableaux statistiques issus de cette exploitation⁽⁵⁶⁾. On peut simplement regretter que l'INSEE, contrairement à l'administration fiscale de l'entre-deux-guerres, ne publie pas de statistiques permettant de distinguer plus finement les différentes strates de hauts salaires. Par exemple, la tranche de salaires la plus élevée utilisée dans les publications INSEE des années quatre-vingt-dix concerne les salaires annuels supérieurs à 300 000 francs (25 000 francs par mois), et ces statistiques ne permettent donc pas de s'intéresser précisément aux salaires des cadres supérieurs (et encore moins aux salaires des cadres dirigeants). À titre de comparaison, la tranche la plus élevée utilisée par l'administration fiscale des années trente concernait les salaires annuels supérieurs à 500 000 francs de l'époque, soit près de 2 millions de francs de 1998, à un moment où le salaire moyen était plus de quatre fois plus faible qu'aujourd'hui (la tranche la plus élevée ne concernait dans les années trente que quelques centaines de salariés chaque année). De la même façon que pour les

(56) Les déclarations de salaires sont souvent désignées aujourd'hui par le sigle « DADS » (Déclarations administratives de données sociales), mais il s'agit bien de la même source que les déclarations de salaires de l'entre-deux-guerres.

revenus, il est pourtant bien évident que la publication de telles statistiques n'entraînerait aucune violation du droit des personnes au secret fiscal et statistique⁽⁵⁷⁾.

Évoquons enfin le cas des déclarations de patrimoines déposées dans le cadre des impôts sur la fortune institués et appliqués depuis le début des années quatre-vingt (IGF puis ISF). D'un point de vue statistique, ces impôts sont arrivés trop tard : ils ont été créés à un moment où l'administration fiscale avait pratiquement abandonné son rôle de producteur de statistiques. De fait, ces déclarations de patrimoines n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation statistique régulière : l'administration ne diffuse aucune statistique annuelle concernant les contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune (autre que le montant global des patrimoines en jeu et le nombre total de contribuables...). Il est aujourd'hui impossible pour le simple citoyen de savoir comment évoluent le niveau et la répartition des patrimoines soumis à cet impôt. Cela est d'autant plus regrettable que l'administration dispose d'échantillons annuels de ces déclarations de patrimoine (ce qui n'est pas le cas pour les déclarations de successions). Il serait donc relativement peu coûteux pour l'administration de publier chaque année des tableaux indiquant, en fonction d'un certain nombre de tranches de patrimoine, le nombre de déclarations déposées, le montant des différentes catégories de patrimoines, le montant de l'impôt payé, etc.⁽⁵⁸⁾.

Ajoutons que cet appauvrissement statistique n'est pas seulement le fruit de la négligence administrative et de la volonté plus ou moins consciente de l'administration de monopoliser une certaine « expertise » (même si ces deux facteurs ont sans nul doute joué un rôle important). Cette évolution témoigne également d'une profonde transformation de la demande sociale de représentation de l'inégalité : à une vision centrée sur les inégalités patrimoniales et l'existence de très grandes fortunes s'est substitué depuis la Seconde Guerre mondiale une vision fondée sur les catégories socio-professionnelles et n'accordant qu'une place symbolique aux très hauts re

(57) Dans le cadre de ce rapport, l'INSEE a accepté d'établir et de publier des séries statistiques issues des fichiers de déclarations de salaires des années quatre-vingt-dix et permettant de faire apparaître clairement les différents fractiles de hauts salaires (ces séries sont brièvement analysées dans le rapport Atkinson, Glaude et Olier). De même que pour les déclarations de revenus, il va de soi que cette louable volonté de transparence ne saurait se substituer à la mise en place d'une procédure annuelle de publication de statistiques similaires issues des déclarations de salaires.

(58) Dans le cadre de ce rapport, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a accepté d'établir et de publier des séries statistiques issues des fichiers de déclarations ISF des années quatre-vingt-dix et permettant de faire apparaître clairement les différents fractiles de hauts patrimoines (ces séries sont brièvement analysées dans l'annexe placée à la fin de notre rapport, ainsi que dans le complément D). Là encore, de la même façon que pour les déclarations de revenus et les déclarations de salaires, il est bien évident que cette louable volonté de transparence ne saurait se substituer à la mise en place d'une procédure annuelle de publication de statistiques similaires issues des déclarations de fortunes.

venus et aux détenteurs de patrimoine. De fait, les statistiques issues des déclarations de revenus et des déclarations de successions étaient fréquemment utilisées au début du siècle et dans l'entre-deux-guerres, par exemple dans les programmes politiques et les débats parlementaires. À la fin du XX^e siècle, il est devenu presque malsain de parler des très hauts revenus et des patrimoines importants. La figure du capitaliste ou du rentier, si présente dans la société du début du siècle et de l'entre-deux-guerres, a laissé la place depuis 1945 à celle du cadre. Cette évolution est la conséquence de la prise de conscience collective de l'effondrement subi par les gros patrimoines à la suite des crises des années 1914-1945 : les personnes vivant de leur patrimoine sont devenues nettement moins nombreuses et nettement moins opulentes que par le passé, et elles sont dans une large mesure sorties du paysage social. Le problème est que les pratiques statistiques que ces nouvelles représentations ont contribué à forger impliquent qu'il est devenu extrêmement difficile de prendre la mesure d'un éventuel retour aux réalités du passé : l'appauvrissement statistique, s'il s'explique en partie par l'évolution des représentations, finit par enfermer ces dernières dans un carcan et par les empêcher d'évoluer. L'État, en tant que producteur de statistiques fiscales, a un rôle essentiel à jouer pour permettre à la société française de connaître les évolutions qui la traversent.

Références bibliographiques

Cette bibliographie contient uniquement les références citées dans le texte de ce rapport. Pour une bibliographie plus complète sur l'évolution des inégalités sur longue période, cf. Piketty (2001).

Atkinson A. (2001) : « Top Incomes in the United Kingdom over the Twentieth Century », *Mimeo, Nuffield College*, 54 p.

Atkinson A.B. et A.J. Harrison (1978) : *Distribution of Personal Wealth in Britain*, Cambridge University Press, 330 p.

Brownlee W.E. (2000) : « Historical Perspectives on US Tax Policy Toward the Rich » in *Does Atlas Shrug? The Economic Consequences of Taxing the Rich*, Slemrod (ed.), Harvard University Press, pp. 29-73.

Caroll C.D. (2000) : « Why Do the Rich Save So Much? » in *Does Atlas Shrug? The Economic Consequences of Taxing the Rich*, Slemrod (ed.), Harvard University Press, pp. 465-485.

Dynan K.E., J. Skinner et S.P. Zeldes (2000) : « Do the Rich Save More? », *Mimeo, Federal Reserve Board, Dartmouth College et Columbia University*, 31 p.

- Kaelble H. (1986) : *Industrialization and Social Inequality in 19th Century Europe*, Berg, 216 p.
- Kraus F. (1981) : « The Historical Development of Income Inequality in Western Europe and the United States » in *The Development of Welfare States in Europe and America*, Flora et Heidenheimer (eds), Transaction Books, pp. 187-236.
- Kuznets S. (1953) : *Shares of Upper Income Groups in Income and Savings*, National Bureau of Economic Research, 707 p.
- Kuznets S. (1955) : « Economic Growth and Economic Inequality », *American Economic Review*, 45-1, mars, pp. 1-28.
- Lampman R.J. (1962) : *The Share of Top Wealth-Holders in National Wealth. 1922-1956*, National Bureau of Economic Research/Princeton University Press, 286 p.
- Lindert P. (2000) : « Three Centuries of Inequality in Britain and America » in *Handbook of Income Distribution*, Atkinson et Bourguignon (eds), North-Holland, pp. 167-216.
- Piketty T. (1999) : « Les hauts revenus face aux modifications des taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu en France, 1970-1996 », *Économie et Prévision*, n° 138-139, pp. 25-60.
- Piketty T. (2001) : *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Éditions Grasset, 850 p.
- Piketty T. et E. Saez (2001) : « Income Inequality in the United States, 1913-1998 », *Mimeo, CEPREMAP et Harvard University*, 92 p.
- Williamson J. et P. Lindert (1980) : *American Inequality. A Macroeconomic History*, Academic Press, 362 p.

Annexe

Les séries DGI issues des fichiers IR et ISF des années quatre-vingt-dix

Dans le cadre de ce rapport, la Direction générale des impôts (DGI) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a accepté d'établir et de diffuser des séries statistiques issues des fichiers de déclarations de revenus (IR) et de déclarations de fortunes (ISF) des années quatre-vingt-dix et permettant de faire apparaître clairement les différents fractiles de hauts revenus et de hauts patrimoines.

Sur le fond, ces séries DGI ne font que confirmer les résultats que nous avons déjà présentés dans notre rapport, et nous ne les avons donc pas utilisées dans le corps du rapport. Pour ce qui concerne les revenus, les séries DGI sont quasiment identiques à nos propres séries (établies par extrapolation à partir des statistiques publiques par tranches de revenus), et elles confirment la relative stabilité de la part des hauts revenus dans le revenu total en France dans les années quatre-vingt-dix. Pour ce qui concerne les fortunes, les séries DGI indiquent également une relative stabilité de la distribution des hauts patrimoines dans les années quatre-vingt-dix. Ces sources confirment donc la stabilité d'ensemble qui caractérise les années quatre-vingt-dix, surtout par comparaison à l'ampleur des évolutions séculaires étudiées dans notre rapport.

Il nous a toutefois semblé utile dans le cadre de cette annexe de reproduire *in extenso* ces séries DGI, ainsi que de les commenter brièvement. Il s'agit en effet de la première fois que le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie accepte d'établir et de diffuser des séries de ce type. En particulier, les séries « fortunes » sont véritablement uniques en leur genre (nous n'avons pu établir de série de ce type, faute de statistiques publiques adéquates issues des déclarations de fortunes). Ces séries DGI aboutiront peut-être à la mise en place par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie d'une procédure annuelle de publication de statistiques similaires issues des déclarations de revenus et des déclarations de fortunes, ce qui permettrait de mettre fin à la grave détérioration de ce pan de la statistique publique depuis plusieurs décennies (*cf. supra*). Ces séries DGI sont également présentées sous forme de graphiques dans le complément D de ce rapport⁽¹⁾.

(1) Le complément D a été rédigé par Valérie Champagne et Élisabeth Maurice (DGI, Bureau des études statistiques, [bureau M2]), que je remercie chaleureusement pour le soin et la rigueur avec lesquels elles ont établi ces séries à partir des fichiers IR et ISF des années quatre-vingt-dix.

Les séries issues des fichiers IR (1991-1999) (tableaux A1 à A4)

Les tableaux A1 à A4 décrivent les séries établies par la DGI à partir des fichiers de déclarations de revenus. Les notations utilisées sur ces tableaux sont les mêmes que dans notre rapport : P90 désigne le seuil de revenu qu'il faut dépasser pour faire partie des 10 % des foyers ayant déclaré les revenus les plus élevés, P95 désigne le seuil de revenu qu'il faut dépasser pour faire partie des 5 % des foyers ayant déclaré les revenus les plus élevés, etc. ; P90-100 désigne le revenu moyen des 10 % des foyers ayant déclaré les revenus les plus élevés, P95-100 désigne le revenu moyen des 5 % des foyers ayant déclaré les revenus les plus élevés, etc. ; P90-95 désigne le revenu moyen des foyers compris entre les seuils P90 et P95, P95-99 désigne le revenu moyen des foyers compris entre les seuils P95 et P99, etc.⁽²⁾. De même que dans notre rapport, les années désignent toujours les années des revenus : « 1991 » se réfère aux revenus de l'année 1991 (déclarés en 1992), etc., et « 1999 » se réfère aux revenus de l'année 1999 (déclarés en 2000). Enfin, de même que dans notre rapport, le concept de revenu utilisé est le concept de « revenu fiscal », c'est-à-dire de revenu déclaré au fisc, avant tout abattement ou déduction (et en particulier avant prise en compte des abattements de 10 et 20 % des salariés).

Le tableau A1 décrit les séries DGI exprimées en francs courants. Le tableau A2 reproduit les mêmes séries, converties en francs de 2000⁽³⁾. Enfin, le tableau A3 exprime ces mêmes séries en termes de part du revenu total⁽⁴⁾. On notera que les résultats reproduits sur le tableau A3 sont quasiment identiques à nos propres séries (*cf.* graphiques 4 à 7 *supra*) : dans la France des années quatre-vingt-dix, la part du décile supérieur dans le revenu total est de l'ordre de 32 %, la part du fractile P95-100 est de l'ordre de 11-11,5 %, la part du fractile P95-99 est de l'ordre de 13 %, la part du centile supérieur est de l'ordre de 7,5-8 %, et la part du fractile P99,99-100 est de l'ordre de 0,5-0,6 %⁽⁵⁾. Cela confirme la fiabilité de la procédure

(2) Le nombre total de foyers est indiqué sur le tableau A10 *infra* : par exemple, pour ce qui concerne les revenus de 1999, le nombre total de foyers était d'environ 32,9 millions ; le fractile P90-100 comptait donc 3,29 millions de foyers, le fractile P99-100 comptait 329 000 foyers, le fractile P99,99-100 comptait 3290 foyers, etc.

(3) L'indice INSEE des prix à la consommation que nous avons utilisé pour convertir les francs courants en francs de 2000 est le suivant : indice 100,0 en 1990, 103,2 en 1991, 105,7 en 1992, 107,9 en 1993, 109,7 en 1994, 111,6 en 1995, 113,8 en 1996, 115,2 en 1997, 116,0 en 1998, 116,6 en 1999 et 118,3 en 2000 (nous avons utilisé pour 1990-1998 l'indice INSEE établi en base 100 en 1990, que nous avons prolongé pour 1999-2000 à l'aide de l'indice INSEE établi en base 100 en 1998).

(4) Les séries indiquées sur le tableau A3 peuvent être aisément recalculées à partir des séries du tableau A1 (ou des séries du tableau A2, ce qui revient au même). Par exemple, pour 1991, $378/118 = 3,209$ (aux erreurs d'arrondis près), soit une part de 32,09 % du revenu total pour P90-100 ; $925/118 = 7,86$ (aux erreurs d'arrondis près), soit une part de 7,86 % du revenu total pour P99-100 ; etc.

(5) Les séries DGI confirment également la légère pro-cyclicité des hauts revenus : la part des hauts revenus diminue lors des périodes de récession et de ralentissement économique (1992-1993 et 1996) et augmente lors des périodes de reprise (1994-1995 et 1997-1999) (cela vaut surtout pour les très hauts revenus).

d'extrapolation par une loi de Pareto que nous avons mise en œuvre pour établir nos séries à partir des statistiques publiques par tranches de revenus⁽⁶⁾. Les (très) légers écarts entre les séries DGI et nos propres séries s'expliquent par de (très) légères différences de concepts : en particulier, la DGI a estimé des revenus avant prise en compte des éventuels déficits, alors que nous avons déduit les déficits. Précisons également que les séries DGI reproduites sur les tableaux A1 à A3 sont (très) légèrement différentes des séries DGI utilisées dans le complément D, ce qui s'explique par le fait que les séries du complément D incluent les plus-values taxées à taux proportionnel, alors que ces dernières ne sont pas prises en compte dans les tableaux A1 à A3. Nous avons en effet préféré traiter à part le cas des plus-values, en indiquant sur le tableau A4 l'importance du complément de revenu moyen représenté par les plus-values pour chacun des fractiles de hauts revenus (les chiffres du tableau A4 permettent aisément de passer des séries « hors plus-values » indiquées sur les tableaux A1 à A3 à des séries « plus-values incluses »). Signalons que les chiffres du tableau A4 ont été établis par la DGI en ordonnant les foyers en fonction du revenu « hors plus-values », puis en calculant pour chacun des fractiles de revenu « hors plus-values » l'importance moyenne des plus-values correspondantes. Cette façon de procéder est préférable à celle consistant à ordonner les foyers en fonction du revenu « plus-values incluses » et à calculer pour chacun des fractiles de revenu « plus-values incluses » l'importance moyenne des plus-values correspondantes. En effet, compte tenu du fait que les plus-values sont souvent perçues de façon irrégulière dans le temps, cette seconde méthode conduirait à surestimer artificiellement l'importance des plus-values au sommet de la distribution⁽⁷⁾.

(6) Il ne s'agit pas véritablement d'une surprise, puisque nous avons déjà eu recours aux fichiers DGI de déclarations de revenus afin de tester la fiabilité de notre procédure d'extrapolation par une loi de Pareto (cf. Piketty, 1999 et Piketty, 2001, annexe B, section 1).

(7) En pratique, les deux méthodes conduisent à des résultats quasiment identiques pour l'immense majorité des foyers. Cette question de méthode est cependant très importante pour les très hauts revenus (fractile P99,99-100) : nous avons appliqué chacune de ces deux méthodes lors d'une étude récente sur les États-Unis, et nous avons constaté que le poids des plus-values dans les revenus du fractile P99,99-100 pouvait passer d'environ 15-20 % lorsque l'on ordonne les foyers en fonction du revenu « hors plus-values » à plus de 50 % lorsque l'on ordonne les foyers en fonction du revenu « plus-values incluses » (cf. Piketty et Saez, 2001, table A8). Ces mêmes ordres de grandeur semblent prévaloir en France : le poids des plus-values ne dépasse pas 15 % au niveau du fractile P99,99-100 lorsque l'on ordonne les foyers en fonction du revenu « hors plus-values » (cf. tableau A4) [notons toutefois que la DGI a établi les séries du tableau A4 en retranchant les moins-values des plus-values ; si l'on prenait en compte les seules plus-values, le poids de ces dernières atteindrait 20-25 % au niveau du fractile P99,99-100, (cf. Piketty, 2001, tableau A12)], alors qu'il dépasse les 50 % lorsque l'on ordonne les foyers en fonction du revenu « plus-values incluses » : cette seconde méthode a été retenue par la DGI pour établir le complément D, et cela explique pourquoi le graphique 5 du complément D indique un ratio P99,99/P99 de l'ordre de 10 (ce ratio est en réalité de l'ordre de 6-7 si l'on exclut les plus-values (cf. tableau A2 : en 1999, $4323/638 = 6,8$), et la prise en compte des plus-values par la première méthode conduirait à le relever de moins de 15 %).

A1. Les fractiles de revenu fiscal 1991 à 1999

En milliers de francs courants

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Seuils des fractiles de revenu fiscal									
• P50	88	91	91	93	94	95	96	99	101
• P90	230	237	241	244	249	252	254	261	267
• P95	303	310	314	319	325	328	332	342	348
• P99	561	565	567	574	582	586	590	612	629
• P99,5	732	734	729	742	750	754	762	792	821
• P99,9	1 358	1 349	1 329	1 371	1 380	1 377	1 405	1 468	1 556
• P99,99	3 595	3 466	3 476	3 574	3 615	3 645	3 773	3 945	4 261
Revenus moyens pour les fractiles de revenu fiscal									
• P0-100	118	120	121	123	125	126	127	131	135
• P90-100	378	383	386	392	398	402	406	420	432
• P95-100	494	498	500	507	515	520	525	544	561
• P99-100	925	920	913	932	942	949	965	1 004	1 047
• P99,5-100	1 220	1 204	1 191	1 219	1 229	1 240	1 268	1 319	1 387
• P99,9-100	2 359	2 296	2 275	2 345	2 362	2 379	2 475	2 570	2 753
• P99,99-100	6 473	6 227	6 131	6 364	6 458	6 466	6 927	7 077	7 720
• P0-90	89	91	92	93	95	96	96	99	102
• P90-95	262	268	272	276	282	285	288	296	303
• P95-99	386	392	397	401	408	413	415	429	440
• P99-99,5	631	636	636	645	654	657	663	689	708
• P99,5-99,9	935	931	920	937	946	955	966	1 006	1 045
• P99,9-99,99	1 902	1 859	1 846	1 898	1 907	1 925	1 981	2 069	2 201
• P99,99-100	6 473	6 227	6 131	6 364	6 458	6 466	6 927	7 077	7 720

Source : DGI, Bureau des études statistiques (bureau M2).

A2. Les fractiles de revenu fiscal 1991 à 1999

En milliers de francs de 2000

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Seuils des fractiles de revenu fiscal									
• P50	101	101	100	100	100	99	99	100	102
• P90	264	265	264	263	264	262	261	267	271
• P95	347	347	345	344	345	341	341	349	353
• P99	643	632	622	619	617	609	606	624	638
• P99,5	839	821	799	800	795	784	782	807	833
• P99,9	1 557	1 509	1 457	1 478	1 462	1 431	1 442	1 497	1 579
• P99,99	4 121	3 879	3 811	3 854	3 832	3 789	3 875	4 023	4 323
Revenus moyens pour les fractiles de revenu fiscal									
• P0-100	135	135	133	133	132	131	131	134	137
• P90-100	433	429	424	423	422	418	417	428	438
• P95-100	566	557	548	547	546	540	539	555	569
• P99-100	1 060	1 029	1 001	1 005	998	986	991	1 024	1 063
• P99,5-100	1 398	1 347	1 305	1 314	1 303	1 289	1 302	1 345	1 407
• P99,9-100	2 704	2 570	2 494	2 529	2 504	2 474	2 542	2 621	2 793
• P99,99-100	7 420	6 969	6 722	6 863	6 846	6 721	7 114	7 217	7 832
• P0-90	102	102	101	100	100	100	99	101	103
• P90-95	300	300	299	298	299	296	295	301	307
• P95-99	443	439	435	432	433	429	426	438	446
• P99-99,5	723	711	697	695	693	683	681	702	718
• P99,5-99,9	1 072	1 042	1 008	1 011	1 003	993	992	1 026	1 060
• P99,9-99,99	2 180	2 081	2 024	2 047	2 021	2 002	2 034	2 110	2 233
• P99,99-100	7 420	6 969	6 722	6 863	6 846	6 721	7 114	7 217	7 832

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A1.

A3. Les fractiles de revenu fiscal 1991 à 1999

En % du revenu total

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
• P0-100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
• P90-100	32,09	31,84	31,81	31,86	31,88	31,82	31,92	31,99	32,03
• P95-100	20,98	20,70	20,59	20,62	20,60	20,55	20,63	20,73	20,80
• P99-100	7,86	7,65	7,52	7,58	7,53	7,50	7,58	7,65	7,76
• P99,5-100	5,18	5,00	4,90	4,95	4,92	4,90	4,98	5,02	5,14
• P99,9-100	2,00	1,91	1,87	1,91	1,89	1,88	1,94	1,96	2,04
• P99,99-100	0,55	0,52	0,50	0,52	0,52	0,51	0,54	0,54	0,57
• P0-90	67,91	68,16	68,19	68,14	68,12	68,18	68,08	68,01	67,97
• P90-95	11,11	11,14	11,22	11,24	11,28	11,27	11,29	11,26	11,23
• P95-99	13,12	13,05	13,07	13,04	13,06	13,05	13,04	13,08	13,04
• P99-99,5	2,68	2,64	2,62	2,62	2,62	2,60	2,60	2,62	2,62
• P99,5-99,9	3,18	3,10	3,03	3,05	3,03	3,02	3,03	3,07	3,10
• P99,9-99,99	1,45	1,39	1,37	1,39	1,37	1,37	1,40	1,42	1,47
• P99,99-100	0,55	0,52	0,50	0,52	0,52	0,51	0,54	0,54	0,57

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A1.

A4. Les plus-values des fractiles de revenu fiscal 1991 à 1999

En %

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Part moyenne des PV taxées à taux proportionnel dans le revenu total par fractiles de revenu fiscal									
• C90-100	0,6	-0,9	1,0	1,0	0,8	1,1	1,5	1,5	2,0
• C95-100	0,9	1,2	1,5	1,8	1,4	1,7	2,2	2,2	3,0
• C99-100	2,4	2,5	3,7	4,4	4,1	3,7	4,8	4,7	5,9
• C99,5-100	3,1	3,4	4,9	7,1	6,4	4,9	6,1	5,9	7,3
• C99,9-100	5,1	5,0	7,0	21,4	11,1	7,4	9,1	8,9	10,5
• C99,99-100	8,5	14,2	9,3	11,7	9,9	10,9	12,7	12,7	14,2

Source : DGI, Bureau des études statistiques (bureau M2).

Les séries issues des fichiers ISF (1990-2000) (tableaux A5 à A12)

Les tableaux A5 à A9 décrivent les séries établies par la DGI à partir des fichiers de déclarations de fortunes, et les tableaux A10 à A12 décrivent les séries complémentaires que nous avons établies à partir des séries DGI. Les notations P90, P90-100, etc. utilisées sur ces tableaux sont les mêmes que pour les tableaux « revenus ». Cependant, compte tenu du fait que tous les foyers ne déposent pas une déclaration de fortune (alors que la quasi-totalité des foyers déposent une déclaration de revenus), la façon dont les différents fractiles de fortunes ont été définis mérite d'être exposée de façon précise.

Les séries DGI (tableaux A5 à A9) ont été établies en définissant les fractiles de fortunes par référence au nombre total de foyers déposant une déclaration de fortune au cours de l'année considérée⁽⁸⁾. Par exemple, au titre de 1990⁽⁹⁾, le nombre total de déclarations ISF était d'environ 133 000 déclarations ; le fractile P90-100 indiqué sur les tableaux A5 à A9 pour l'année 1990 comprend donc environ 13 300 foyers, le fractile P99-100 comprend 1 330 foyers, le fractile P99,9-100 comprend 133 foyers, et le fractile P99,99-100 comprend 13 foyers. Le problème est que le nombre de foyers imposables au titre de l'ISF a très fortement progressé au cours des années quatre-vingt-dix : le seuil nominal d'imposition a été nettement moins revalorisé que la valeur des actifs, et le nombre de déclarations ISF est passé de 133 000 en 1990 à 247 000 en 2000, soit une progression de 85 % (cf. tableau A10). Le fractile P90-100 indiqué sur les tableaux A5 à A9 pour l'année 2000 comprend donc 24 700 foyers, le fractile P99-100 comprend 2 470 foyers, le fractile P99,9-100 comprend 247 foyers, et le fractile P99,99-100 comprend 25 foyers, soit des effectifs en progression de 85 % par rapport aux effectifs de 1990. Dans le même temps, le nombre total de foyers déposant une déclaration de revenus a progressé d'environ 20 %, si bien que le pourcentage de foyers imposables au titre de l'ISF est passé de 0,48 % en 1990 à 0,74 % en 2000, soit une progression de 55 % (cf. tableau A10)⁽¹⁰⁾.

(8) Les séries « fortunes » utilisées dans le complément D sont les mêmes que celles indiquées sur les tableaux A5 à A9.

(9) Signalons que les fortunes sont généralement évaluées au 1^{er} janvier : les chiffres indiqués pour « 1990 » sont issus des déclarations de fortunes déposées en 1990 (la valeur des fortunes est évaluée au 1^{er} janvier 1990), les chiffres indiqués pour « 1991 » sont issus des déclarations de fortunes déposées en 1991 (la valeur des fortunes est évaluée au 1^{er} janvier 1991), etc., et les chiffres indiqués pour « 2000 » sont issus des déclarations de fortunes déposées en 2000 (la valeur des fortunes est évaluée au 1^{er} janvier 2000). Dans le cas des valeurs mobilières, les contribuables ISF peuvent également utiliser les cours moyens du mois de décembre précédent le 1^{er} janvier en question (les chiffres indiqués pour « 1990 » peuvent donc s'appuyer sur les cours moyens de décembre 1989, etc., et les chiffres indiqués pour « 2000 » peuvent donc s'appuyer sur les cours moyens de décembre 1999). Notons que les chiffres indiqués pour « 2000 » sont issus du fichier dit « anticipé », et qu'ils sont donc susceptibles d'être légèrement modifiés (seul le nombre total de contribuables ISF a été calé sur l'estimation définitive). Enfin, le fichier 1992 était inexploitable pour des raisons techniques, et nous avons indiqué pour « 1992 » la moyenne des chiffres obtenus pour « 1991 » et « 1993 » (cf. complément D).

(10) Pour établir le tableau A10, nous avons utilisé les nombres totaux de contribuables ISF transmis par la DGI avec ces séries, et les nombres totaux de contribuables IR figurant dans les « États 1921 » établis au $31/12/[n + 2]$ (les chiffres au $31/12/[n + 2]$ n'étaient pas encore disponibles pour 1998-2000, et nous avons donc complété la série en supposant un taux de croissance annuel de 2,0 % pour le nombre total de foyers, conformément au trend moyen observé au cours des années précédentes).

La conséquence est que les évolutions temporelles décrites par les séries DGI (tableaux A5 à A9) sont fortement biaisées. Par exemple, si l'on convertit en francs de 2000 les séries exprimées en francs courants indiquées sur les tableaux A5 et A6, on constate les niveaux de fortunes déclarés par les différents fractiles de grandes fortunes ont légèrement baissé en francs constants : le patrimoine net moyen du fractile P90-100 est ainsi passé de 18,7 millions de francs en 1990 à 18,3 millions de francs en 2000 (*cf.* tableaux A7 à A8)⁽¹¹⁾. Mais il est évidemment impossible de déduire de cette observation que les années quatre-vingt-dix auraient été une décennie de stagnation pour les patrimoines, puisque le fractile P90-100 ainsi défini représente une fraction de la population qui est de l'ordre de 55 % plus importante en 2000 qu'en 1990 (il est donc logique de s'attendre à ce que le patrimoine moyen de ce fractile soit tiré vers le bas).

Afin de corriger ce biais, nous avons utilisé les séries DGI pour établir des séries complémentaires (tableaux A11 et A12), qui ont été construites en définissant les fractiles de fortunes par référence au nombre total de foyers déposant une déclaration de revenus au cours de l'année considérée. Par exemple, au titre de 1990, le nombre total de foyers déposant une déclaration de revenus était d'environ 28,0 millions (*cf.* tableau A10) ; le fractile P99,9-100 indiqué sur les tableaux A11 et A12 comprend donc 28 000 foyers, le fractile P99,99-100 comprend 2 800 foyers, et le fractile P99,999-100 comprend 280 foyers. De même, au titre de 2000, le nombre de foyers déposant une déclaration de revenus était d'environ 33,6 millions de foyers (*cf.* tableau A10) ; le fractile P99,9-100 indiqué sur les tableaux A11 et A12 comprend donc 33 600 foyers, le fractile P99,99-100 comprend 3 360 foyers, et le fractile P99,999-100 comprend 336 foyers. Autrement dit, les effectifs des différents fractiles indiqués sur les tableaux A11 et A12 progressent uniquement en fonction de la croissance démographique générale du pays, et non pas en fonction des aléas du processus de revalorisation du seuil d'imposition à l'ISF et de croissance du prix des actifs. Nous avons établi ces séries complémentaires en utilisant les séries DGI et en appliquant la même technique d'extrapolation par une loi de Pareto que celle que nous avons utilisée pour établir les séries « revenus » présentées dans notre rapport⁽¹²⁾. La courbe de répartition des patrimoines importants

(11) Toutes les conversions en francs de 2000 ont été effectuées en utilisant le même indice des prix à la consommation que pour les revenus (*cf.* supra). On notera que les ratios 2000/1990 sont sensiblement les mêmes pour tous les fractiles, à l'exception des fractiles les plus élevés (*cf.* tableaux A7 et A8). Les variations erratiques observées au niveau des fractiles les plus élevés doivent cependant être interprétées avec précaution : le fractile P99,99-100 des tableaux A7 et A8 comprend entre 13 et 25 contribuables (suivant les années), et il suffit qu'un contribuable voit son patrimoine varier de façon massive pour affecter de façon significative le patrimoine moyen d'un groupe aussi restreint. De même, le niveau anormalement élevé constaté en 1999 pour le patrimoine moyen P99,99-100 (*cf.* tableaux A7 et A8) est sans doute dû à une petite poignée de contribuables (en outre, si l'on corrige le biais induit par la croissance des effectifs, on constate que l'évolution 1999-2000 devient nettement plus « raisonnable » ; *cf.* tableau A12 infra).

(12) Cette technique statistique d'extrapolation par une loi de Pareto est décrite de façon détaillée dans Piketty (2001, annexe B, section 1).

se caractérise par des coefficients de Pareto très stables, et tout laisse à penser que cette technique d'extrapolation est toute aussi fiable pour les fortunes que pour les revenus⁽¹³⁾.

Les résultats obtenus méritent quelques commentaires. Tout d'abord, on constate que les évolutions indiquées sur les tableaux A7 et A8 étaient effectivement tirées vers le bas de façon artificielle : nos séries corrigées indiquent que les patrimoines moyens des différents fractiles de hautes fortunes (exprimés en francs constants) ont progressé d'environ 20-25 % entre 1990 et 2000 (cf. tableau A12). Notons toutefois que cette progression, bien que significative, surtout par comparaison aux revenus moyens des différents fractiles de hauts revenus, qui ont effectivement stagné (cf. tableau A2), reste d'une ampleur relativement limitée. Compte tenu de la très forte progression des cours boursiers observée au cours de la période 1990-2000, et notamment à la fin des années quatre-vingt-dix, on aurait pu s'attendre à une progression globale plus importante⁽¹⁴⁾. En particulier, il est frappant de constater que tous les fractiles de hautes fortunes, des plus faibles aux plus élevés, ont enregistré approximativement la même progression globale de 20-25 % entre 1990 et 2000 (les fractiles les plus élevés enregistrent même une progression légèrement plus faible que les fractiles moins élevés) (cf. tableau A12). Cela peut sembler étonnant, dans la mesure où les fractiles les plus élevés reposent davantage que les autres sur les valeurs mobilières (cf. tableau A9)⁽¹⁵⁾, et où le prix des actifs mobiliers a progressé sensiblement plus vite que le prix des actifs immobiliers. Il est possible que cette progression plus faible que prévue des très grandes fortunes au cours des années quatre-vingt-dix s'explique par l'existence de départs à l'étranger. On pourrait également supposer que l'ISF et les autres impôts progressifs aient limité les possibilités d'accumulation de patrimoines très importants (indépendamment de tout phénomène de départ à l'étranger), suivant le mécanisme dynamique décrit dans notre rapport. Enfin, on peut imaginer que les très gros patrimoines français des années quatre-vingt-dix se soient davantage tournés vers des valeurs « solides » que vers les valeurs technologiques les plus dynamiques de la cote (ce qui à terme était sans doute une bonne stratégie). Cette question mériterait d'être étudiée de façon approfondie, et les fichiers ISF des années à venir permettront sans doute d'apporter de nouveaux éléments d'informations.

(13) Les coefficients de Pareto (ratios entre fortune moyenne au-delà d'un seuil donné et le seuil en question) sont de l'ordre de 2,3-2,4 pour les fortunes françaises des années quatre-vingt-dix, contre environ 1,7-1,8 pour les revenus.

(14) Rappelons que les chiffres indiqués pour « 2000 » se réfèrent à des patrimoines estimés au 1^{er} janvier 2000 (ou au cours du mois de décembre 1999), et que nos séries ne sont donc pas affectées par la baisse des cours des valeurs mobilières observée depuis le printemps 2000.

(15) On notera que le tableau A9 indique également une forte progression de la part des actifs mobiliers (notamment pour les fractiles les moins élevés), ce qui est cohérent avec la forte croissance du prix des actifs mobiliers (le biais décrit plus haut ne peut que renforcer cette évolution, dans la mesure où le fractile P90-100 du tableau A9 représente une fraction de la population qui est sensiblement plus importante en 2000 qu'en 1990).

A5. Les fractiles de patrimoine net 1990 à 2000

En milliers de francs courants

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Seuils des fractiles de patrimoine net											
• P90	15 775	15 526	15 754	15 982	16 763	16 337	16 528	17 093	17 406	17 728	18 304
• P95	22 432	22 077	22 386	22 696	23 786	23 215	23 414	24 365	24 737	25 125	26 095
• P99	54 746	52 800	53 694	54 589	58 469	56 743	57 134	59 999	60 782	61 739	62 930
• P99,5	85 857	81 855	83 401	84 946	90 938	88 158	88 528	92 819	93 641	94 880	97 695
• P99,9	225 623	210 613	221 783	232 952	251 582	250 926	248 865	276 070	270 957	280 794	256 430
• P99,99	763 891	734 398	783 081	831 764	820 689	841 682	864 732	968 804	982 251	1 083 478	995 973
Patrimoine net moyen pour les fractiles de patrimoine net											
• P90-100	35 303	33 999	34 741	35 482	37 531	36 721	36 757	38 767	39 293	40 298	40 663
• P95-100	52 084	49 776	50 982	52 187	55 400	54 251	54 126	57 464	58 177	59 797	59 832
• P99-100	133 258	125 035	128 706	132 377	140 889	139 234	137 613	148 344	149 817	155 795	151 337
• P99,5-100	199 174	185 734	191 906	198 079	209 819	208 939	205 406	222 834	225 545	236 481	225 217
• P99,9-100	482 327	448 505	462 200	475 895	495 766	502 530	485 327	536 486	548 723	606 374	552 751
• P99,99-100	1 498 663	1 476 032	1 400 921	1 325 809	1 320 413	1 416 029	1 179 394	1 343 270	1 372 676	1 834 257	1 390 162
• P90-95	18 522	18 222	18 499	18 777	19 662	19 191	19 387	20 069	20 409	20 798	21 494
• P95-99	31 791	30 962	31 551	32 140	34 028	33 005	33 254	34 744	35 267	35 798	36 955
• P99-99,5	67 341	64 336	65 505	66 675	71 960	69 528	69 821	73 855	74 090	75 108	77 457
• P99,5-99,9	128 386	120 041	124 333	128 624	138 332	135 541	135 426	144 421	144 750	144 008	143 333
• P99,9-99,99	369 400	334 336	357 898	381 460	404 139	401 030	408 208	446 843	457 173	469 942	459 706
• P99,99-100	1 498 663	1 476 032	1 400 921	1 325 809	1 320 413	1 416 029	1 179 394	1 343 270	1 372 676	1 834 257	1 390 162

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations ISF.

Source : DGI, Bureau des études statistiques (bureau M2).

A6. Les fractiles de patrimoine brut 1990 à 2000

En milliers de francs courants

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Seuils des fractiles de patrimoine brut											
• P90	16 841	16 733	16 954	17 176	17 923	17 547	17 749	18 281	18 694	19 037	19 632
• P95	24 052	23 810	24 140	24 469	25 452	25 006	25 193	26 106	26 665	27 029	27 984
• P99	58 343	56 973	57 911	58 850	63 024	61 262	61 803	64 328	65 398	66 348	68 740
• P99,5	91 471	88 182	89 995	91 807	98 000	94 576	95 701	99 845	101 590	102 935	105 282
• P99,9	236 808	226 679	237 112	247 545	266 483	260 051	264 316	286 784	292 965	303 940	282 429
• P99,99	805 385	772 857	815 381	857 905	839 624	872 975	933 776	1 019 438	1 042 529	1 110 814	1 036 064
Patrimoine brut moyen pour les fractiles de patrimoine											
• P90-100	37 725	36 777	37 432	38 087	40 047	39 296	39 401	41 566	42 332	43 325	43 738
• P95-100	55 611	53 864	54 919	55 974	59 025	57 961	57 979	61 646	62 716	64 313	64 380
• P99-100	141 650	135 176	138 225	141 274	149 057	147 421	146 660	158 855	161 511	167 065	162 739
• P99,5-100	211 443	200 781	205 586	210 391	220 921	220 385	217 890	238 185	242 692	252 566	241 342
• P99,9-100	510 701	483 190	493 455	503 720	517 542	525 772	512 371	575 916	588 893	644 297	587 316
• P99,99-100	1 570 931	1 567 403	1 476 497	1 385 592	1 348 536	1 483 493	1 264 998	1 506 644	1 501 274	1 962 353	1 501 938
• P90-95	19 838	19 689	19 944	20 199	21 068	20 632	20 822	21 486	21 947	22 337	23 096
• P95-99	34 101	33 536	34 092	34 649	36 518	35 595	35 809	37 344	38 018	38 625	39 791
• P99-99,5	71 858	69 571	70 864	72 158	77 193	74 458	75 429	79 525	80 330	81 565	84 136
• P99,5-99,9	136 628	130 178	133 619	137 059	146 766	144 038	144 269	153 753	156 142	154 633	154 849
• P99,9-99,99	392 898	362 722	384 228	405 734	425 209	419 359	428 745	472 502	487 517	497 846	485 692
• P99,99-100	1 570 931	1 567 403	1 476 497	1 385 592	1 348 536	1 483 493	1 264 998	1 506 644	1 501 274	1 962 353	1 501 938

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations ISF.

Source : DGI, Bureau des études statistiques (bureau M2).

A7. Les fractiles de patrimoine net 1990 à 2000

En milliers de francs de 2000

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Ratio 2000/1990
Seuils des fractiles de patrimoine net												
• P90	18 662	17 797	17 631	17 522	18 077	17 318	17 182	17 553	17 751	17 987	18 304	0,98
• P95	26 538	25 307	25 055	24 884	25 651	24 609	24 340	25 021	25 227	25 491	26 095	0,98
• P99	64 764	60 525	60 095	59 850	63 053	60 150	59 393	61 614	61 987	62 639	62 930	0,97
• P99,5	101 569	93 831	93 342	93 134	98 067	93 451	92 028	95 317	95 498	96 263	97 695	0,96
• P99,9	266 912	241 429	248 220	255 406	271 304	265 990	258 705	283 499	276 329	284 888	256 430	0,96
• P99,99	903 682	841 854	876 429	911 934	885 028	892 214	898 926	994 874	1 001 726	1 099 275	995 973	1,10
Patrimoine net moyen pour les fractiles de patrimoine net												
• P90-100	41 764	38 974	38 882	38 902	40 473	38 925	38 210	39 810	40 072	40 885	40 663	0,97
• P95-100	61 616	57 060	57 059	57 218	59 743	57 508	56 267	59 011	59 331	60 669	59 832	0,97
• P99-100	157 644	143 330	144 048	145 136	151 934	147 593	143 055	152 336	152 788	158 066	151 337	0,96
• P99,5-100	235 623	212 910	214 782	217 170	226 267	221 483	213 528	228 830	230 017	239 929	225 217	0,96
• P99,9-100	570 592	514 130	517 297	521 765	534 632	532 699	504 518	550 922	559 603	615 215	552 751	0,97
• P99,99-100	1 772 918	1 692 002	1 567 918	1 453 598	1 423 927	1 501 042	1 226 031	1 379 417	1 399 893	1 861 000	1 390 162	0,78
• P90-95	21 912	20 888	20 705	20 587	21 203	20 343	20 154	20 609	20 814	21 101	21 494	0,98
• P95-99	37 609	35 492	35 312	35 238	36 695	34 986	34 569	35 679	35 966	36 320	36 955	0,98
• P99-99,5	79 664	73 750	73 314	73 101	77 601	73 703	72 582	75 843	75 559	76 203	77 457	0,97
• P99,5-99,9	151 881	137 605	139 154	141 022	149 176	143 678	140 781	148 307	147 620	146 107	143 333	0,94
• P99,9-99,99	437 001	383 255	400 561	418 228	435 822	425 106	424 350	458 867	466 237	476 794	459 706	1,05
• P99,99-100	1 772 918	1 692 002	1 567 918	1 453 598	1 423 927	1 501 042	1 226 031	1 379 417	1 399 893	1 861 000	1 390 162	0,78

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations ISF.

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A5.

A8. Les fractiles de patrimoine brut 1990 à 2000

En milliers de francs de 2000

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Ratio 2000/1990
Seuils des fractiles de patrimoine brut												
● P90	19 923	19 181	18 975	18 832	19 328	18 601	18 451	18 773	19 064	19 314	19 632	0,99
● P95	28 454	27 294	27 017	26 828	27 447	26 507	26 189	26 808	27 194	27 423	27 984	0,98
● P99	69 020	65 309	64 815	64 522	67 965	64 940	64 247	66 059	66 694	67 315	68 740	1,00
● P99,5	108 211	101 085	100 722	100 656	105 682	100 254	99 486	102 532	103 604	104 435	105 282	0,97
● P99,9	280 144	259 846	265 377	271 405	287 374	275 663	274 768	294 501	298 774	308 372	282 429	1,01
● P99,99	952 770	885 940	912 579	940 595	905 446	925 385	970 700	1 046 870	1 063 200	1 127 010	1 036 064	1,09
Patrimoine brut moyen pour les fractiles de patrimoine brut												
● P90-100	44 628	42 158	41 894	41 758	43 186	41 655	40 959	42 685	43 171	43 957	43 738	0,98
● P95-100	65 788	61 745	61 465	61 369	63 653	61 440	60 271	63 305	63 960	65 251	64 380	0,98
● P99-100	167 572	154 955	154 702	154 891	160 743	156 272	152 459	163 130	164 713	169 501	162 739	0,97
● P99,5-100	250 137	230 159	230 093	230 670	238 240	233 616	226 506	244 595	247 504	256 248	241 342	0,96
● P99,9-100	604 160	553 889	552 277	552 271	558 115	557 337	532 631	591 414	600 569	653 691	587 316	0,97
● P99,99-100	1 858 411	1 796 742	1 652 504	1 519 143	1 454 255	1 572 556	1 315 020	1 547 188	1 531 041	1 990 964	1 501 938	0,81
● P90-95	23 469	22 570	22 322	22 146	22 720	21 870	21 646	22 064	22 382	22 663	23 096	0,98
● P95-99	40 342	38 442	38 156	37 988	39 380	37 732	37 225	38 349	38 772	39 188	39 791	0,99
● P99-99,5	85 008	79 751	79 312	79 113	83 245	78 928	78 412	81 665	81 923	82 754	84 136	0,99
● P99,5-99,9	161 631	149 226	149 547	150 269	158 272	152 685	149 974	157 890	159 238	156 887	154 849	0,96
● P99,9-99,99	464 798	415 794	430 030	444 841	458 544	444 535	445 699	485 216	497 183	505 105	485 692	1,04
● P99,99-100	1 858 411	1 796 742	1 652 504	1 519 143	1 454 255	1 572 556	1 315 020	1 547 188	1 531 041	1 990 964	1 501 938	0,81

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations ISF.

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A6.

A9. Composition du patrimoine brut par fractile (1990-2000)

											En %
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Part des actifs mobiliers dans le patrimoine brut des différents fractiles											
• P90-100	60,7	59,7	61,5	63,2	66,2	65,6	68,6	71,3	73,3	74,4	76,8
• P95-100	66,2	65,0	66,9	68,7	71,4	71,0	73,9	76,3	78,2	79,0	81,2
• P99-100	79,4	78,3	79,8	81,3	83,9	83,7	85,5	87,5	87,9	88,3	89,7
• P99,5-100	84,7	83,3	84,7	86,0	88,0	88,3	89,1	91,0	91,2	91,4	92,1
• P99,9-100	91,8	89,1	91,1	93,1	94,1	94,2	94,9	96,0	96,1	96,2	96,0
• P99,99-100	98,1	97,3	97,2	97,2	97,2	95,9	97,1	97,0	97,2	97,3	97,1
• P90-95	45,4	45,1	46,7	48,2	51,6	50,5	53,8	57,0	59,1	61,2	64,5
• P95-99	52,5	51,7	53,7	55,8	58,7	57,8	62,0	64,4	67,8	69,0	72,4
• P99-99,5	63,7	63,9	65,8	67,6	72,2	70,3	74,9	77,1	78,0	78,5	82,7
• P99,5-99,9	78,0	77,9	78,7	79,4	82,6	82,9	84,0	86,3	86,7	86,4	88,5
• P99,9-99,99	89,0	85,2	88,5	91,6	93,0	93,5	94,2	95,7	95,7	95,7	95,6
• P99,99-100	98,1	97,3	97,2	97,2	97,2	95,9	97,1	97,0	97,2	97,3	97,1

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations ISF.

Source : DGI, Bureau des études statistiques (bureau M2).

A10. Évolution du nombre de déclarations ISF (1990-2000)

											Ratio	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2000/1990
Nombre de déclarations en milliers												
• IR	28 029	28 607	29 052	29 558	30 038	30 585	31 134	31 538	32 251	32 896	33 554	1,20
• ISF	133	146	153	161	170	175	173	179	192	212	247	1,85
Foyers imposables à l'ISF (en %)												
	0,48	0,51	0,53	0,54	0,57	0,57	0,56	0,57	0,60	0,64	0,74	1,55

Source : Calculs de l'auteur.

A11. Les fractiles de patrimoine net 1990 à 2000

En milliers de francs courants

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Seuils des fractiles de patrimoine net											
• P99,9	10 458	10 764	11 100	11 437	12 241	11 967	11 889	12 528	13 052	13 849	15 456
• P99,95	15 345	15 686	16 213	16 741	17 963	17 583	17 411	18 459	19 202	20 418	22 627
• P99,99	36 735	37 150	38 552	39 953	43 090	42 299	41 551	44 707	46 354	49 471	54 370
• P99,995	53 158	53 381	55 373	57 365	62 903	61 374	60 383	65 118	67 495	71 892	78 828
• P99,999	151 924	147 292	159 011	170 730	190 168	189 506	185 912	210 804	208 579	221 597	217 451
Patrimoine net moyen pour les fractiles de patrimoine net											
• P99,9-100	23 405	23 571	24 482	25 393	27 406	26 899	26 441	28 415	29 463	31 479	34 336
• P99,95-100	34 341	34 351	35 759	37 167	40 218	39 522	38 721	41 864	43 347	46 411	50 266
• P99,99-100	85 292	83 762	87 815	91 868	100 359	98 845	96 053	105 439	109 017	117 742	124 661
• P99,995-100	129 394	126 411	132 761	139 110	151 573	150 598	145 440	161 001	166 364	181 416	189 570
• P99,999-100	324 776	313 663	331 223	348 782	374 744	379 524	362 559	409 654	422 400	478 538	468 731
• P99,9-99,95	12 468	12 791	13 205	13 619	14 594	14 276	14 161	14 965	15 580	16 548	18 406
• P99,95-99,99	21 604	21 998	22 745	23 492	25 182	24 691	24 388	25 970	26 930	28 578	31 667
• P99,99-99,995	41 190	41 113	42 870	44 626	49 146	47 093	46 666	49 877	51 670	54 068	59 753
• P99,995-99,999	80 548	79 599	83 145	86 691	95 781	93 366	91 160	98 838	102 355	107 135	119 779
• P99,999-100	324 776	313 663	331 223	348 782	374 744	379 524	362 559	409 654	422 400	478 538	468 731

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations IR.

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A.5.

A12. Les fractiles de patrimoine net 1990 à 2000

En milliers de francs de 2000

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Ratio 2000/1990
Seuils des fractiles de patrimoine net												
• P99,9	12 372	12 338	12 424	12 540	13 200	12 686	12 360	12 866	13 311	14 051	15 456	1,25
• P99,95	18 153	17 982	18 146	18 354	19 371	18 639	18 100	18 955	19 583	20 716	22 627	1,25
• P99,99	43 457	42 586	43 147	43 804	46 468	44 838	43 194	45 910	47 273	50 192	54 370	1,25
• P99,995	62 886	61 191	61 974	62 895	67 835	65 059	62 771	66 870	68 834	72 940	78 828	1,25
• P99,999	179 726	168 844	177 966	187 186	205 076	200 883	193 263	216 476	212 715	224 828	217 451	1,21
Patrimoine net moyen pour les fractiles de patrimoine net												
• P99,9-100	27 688	27 020	27 400	27 841	29 554	28 514	27 486	29 179	30 047	31 938	34 336	1,24
• P99,95-100	40 626	39 377	40 022	40 750	43 371	41 895	40 252	42 991	44 207	47 088	50 266	1,24
• P99,99-100	100 901	96 018	98 283	100 723	108 227	104 780	99 851	108 277	111 179	119 458	124 661	1,24
• P99,995-100	153 073	144 908	148 586	152 518	163 456	159 639	151 191	165 334	169 663	184 061	189 570	1,24
• P99,999-100	384 210	359 558	370 706	382 400	404 123	402 309	376 895	420 678	430 775	485 515	468 731	1,22
• P99,9-99,95	14 749	14 662	14 779	14 932	15 738	15 133	14 721	15 368	15 888	16 789	18 406	1,25
• P99,95-99,99	25 557	25 217	25 457	25 757	27 156	26 173	25 352	26 669	27 464	28 995	31 667	1,24
• P99,99-99,995	48 728	47 129	47 980	48 927	52 998	49 920	48 512	51 219	52 694	54 856	59 753	1,23
• P99,995-99,999	95 289	91 245	93 056	95 047	103 289	98 972	94 765	101 498	104 385	108 697	119 779	1,26
• P99,999-100	384 210	359 558	370 706	382 400	404 123	402 309	376 895	420 678	430 775	485 515	468 731	1,22

Note : Fractiles calculés à partir du nombre total de déclarations IR.

Source : Calculs de l'auteur à partir des séries du tableau A11.